PROGRAMME ART GOLD GABON

Document De MARKETING

Province du WOLEU-NTEM

Juillet 2009

Hotel de ville de Minvoul

Centre Hospitalier Régional d'Oyem

Approvisionnement en eau dans une pompe commune

Sommaire

I.	Présentation de la province	8 - 11
II.	Instances de gouvernance	12 - 13
III.	Développement économique local	14 - 21
IV.	Santé et bien-être social	22 - 28
V.	Education	29 - 34
VI.	Environnement	35 - 38
VII.	Culture, jeunesse, sport et loisirs	39 - 44
VIII.	Groupes vulnérables et Genre	45 - 51
IX.	Profil général du Pays	52 - 53
X.	Liste des sigles et abréviations	54 - 57

PRÉFACE

Bien que disposant d'énormes potentialités économiques, le Gabon connaît des problèmes de développement souvent identiques à ceux des pays à faibles revenus.

Pour relever les défis auxquels il fait face, le gouvernement gabonais a adopté en 2005 une stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté dont la mise en oeuvre permettra, entre autres, de réaliser les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Ce document national de référence met clairement en relief les priorités de développement du pays dont les stratégies se fondent essentiellement sur les deux axes suivants : un modèle de démocratie participative et la réduction de la pauvreté de 50 pour cent ou plus à l'horizon 2015.

En vue d'appuyer le Gouvernement dans ses efforts de lutte contre la pauvreté, le PNUD a proposé, entre autres, l'élaboration et la mise en oeuvre d'un Programme d'Appui aux Réseaux Territoriaux pour la Gouvernance Locale et le Développement du Gabon, intitulé ART GOLD Gabon, placé sous la tutelle du Ministère de la Planification et de la Programmation du Développement.

Ce programme qui s'inscrit dans le cadre de l'initiative de coopération internationale naît d'une collaboration entre le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement), l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture), l'UNIFEM (Fonds de développement des Nations Unies pour la Femme) et l'UNOPS (Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets), a pour but essentiel, la réduction de la pauvreté à travers la promotion du développement intégré des provinces, départements et villes du Gabon dans les domaines de la planification des politiques, le renforcement des capacités et l'appui au développement local dans les zones d'intervention.

Dans la phase de mise en oeuvre, des documents de marketing provincial ont été élaborés afin de promouvoir le potentiel des provinces et guider les interventions de tous les acteurs en matière de développement socio-économique.

La démarche méthodologique appliquée pour l'élaboration de ces documents est celle proposée par ART International. Il s'agit d'un processus participatif associant tous les acteurs impliqués dans le développement socio-économique des zones d'intervention du Programme dans sa première phase. Pour les réaliser, des ateliers de planification réunissant chacun une cinquantaine de participants ont eu lieu au mois d'avril 2007 dans les trois premières provinces bénéficiaires à savoir : l'Estuaire, le Haut-Ogooué et l'Ogooué-Maritime et en juin 2008 dans deux (2) nouvelles provinces bénéficiaires que sont le Moyen-Ogooué et le Woleu-Ntem. Au cours de ceux-ci, il s'est agit de mettre en relief les contraintes et les potentialités de chaque province à travers les six groupes thématiques suivants :

1. Développement économique local ;
2. Education et formation ;
3. Santé ;
4. Environnement ;
5. Culture ;
6. Groupes vulnérables.

Le document de marketing constitue donc un outil important pour l'élaboration et la mise en oeuvre « des plans de développement local », cadre dans lequel devront évoluer les structures tant nationales qu'internationales impliquées dans le développement de façon à intégrer toutes les composantes du milieu.

Au regard de la qualité et de l'importance de ces documents, le Ministre du Développement, de la Performance publique, de la Prospective et de la Statistique adresse ses félicitations et encouragements aux cadres des ministères impliqués, aux acteurs locaux et nationaux pour leur contribution à l'effort de réalisation de ces documents.

Le Ministre du Développement,
de la Performance publique,
de la Prospective et de la Statistique

Anacle BISSIELO

République Gabonaise

Province du Woleu-Ntem

Carte détaillée de la
Province du Woleu-Ntem

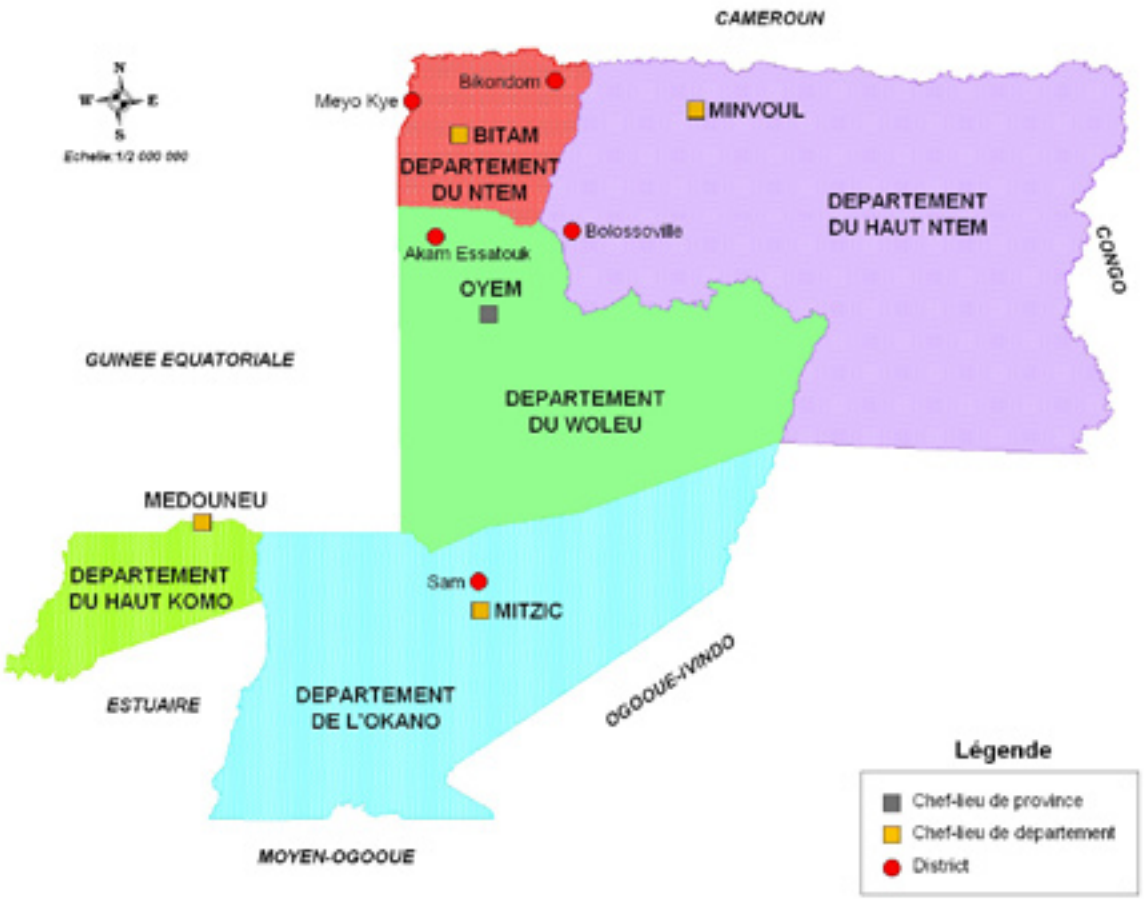

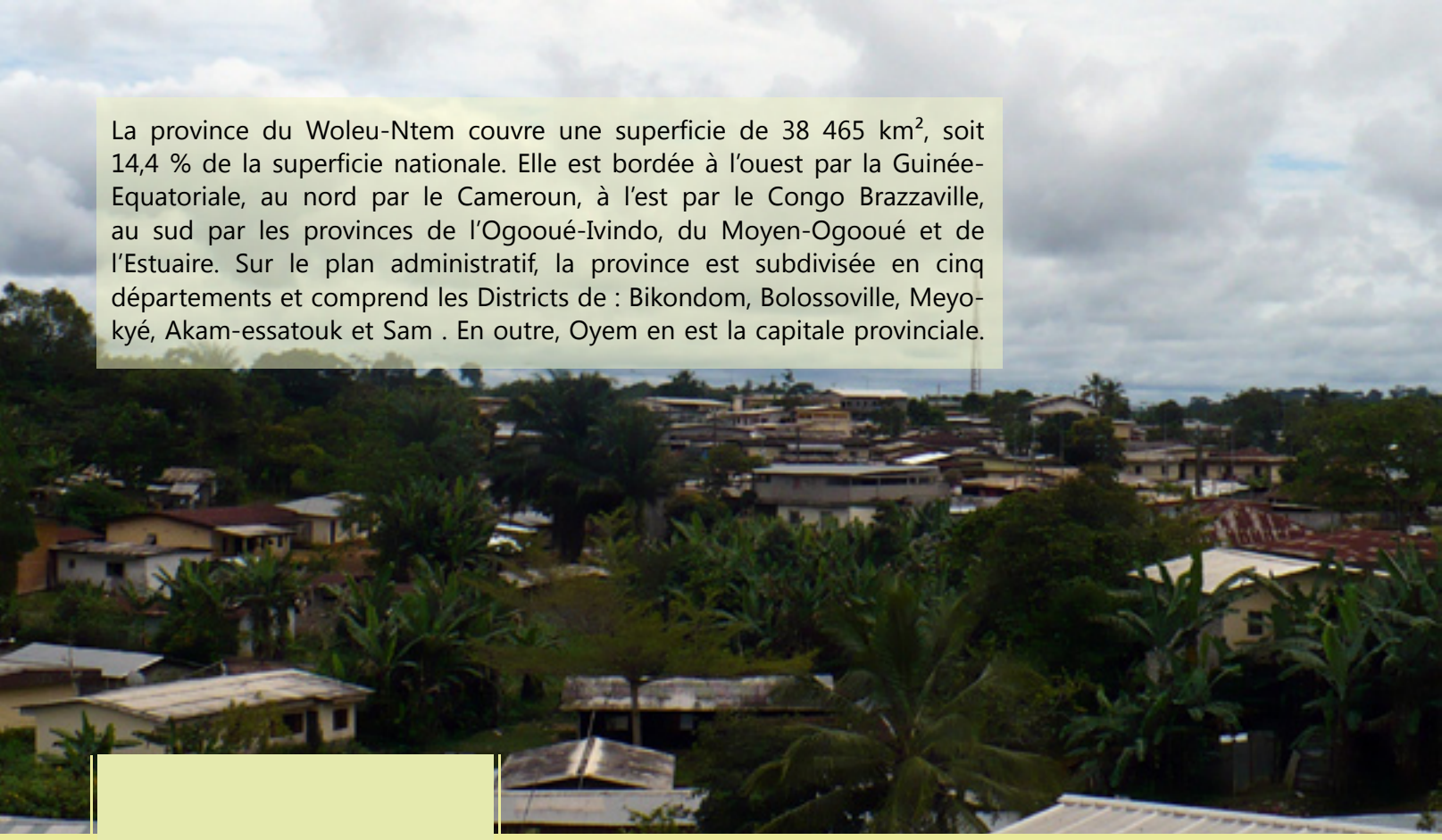

La province du Woleu-Ntem couvre une superficie de 38 465 km², soit 14,4 % de la superficie nationale. Elle est bordée à l'ouest par la Guinée-Equatoriale, au nord par le Cameroun, à l'est par le Congo Brazzaville, au sud par les provinces de l'Ogooué-Ivindo, du Moyen-Ogooué et de l'Estuaire. Sur le plan administratif, la province est subdivisée en cinq départements et comprend les Districts de : Bikondom, Bolossoville, Meyokyé, Akam-essatouk et Sam . En outre, Oyem en est la capitale provinciale.

Présentation de la province

Le climat

Le climat du Woleu Ntem est de type équatorial. On distingue deux saisons pluvieuses et deux saisons sèches qui s'alternent entre elles.

La moyenne pluviométrique oscille entre 1600 et 2100 mm par an. Cette forte pluviométrie a favorisé un réseau hydrographique dense dominé par les fleuves et leurs affluents: le Woleu, le Ntem et le Como.

Le relief

Le relief de la province peut être qualifié de collinaire avec une altitude qui descend rarement en dessous de 500 m. En effet, entre le versant Nord-Est des Monts de Cristal qui culmine à 800 m à l'Ouest, les monts Kokomeguel (900 m) à la frontière congolaise, et la montagne de Minkébé (937 m), à l'Est du Woleu-Ntem, l'altitude moyenne des principaux centres urbains avoisine les 600 m (Minvoul 660 m, Oyem 653 m, Medouneu 656 m, Bitam 608 m et Mitzic 580 m).

Toutefois, le plateau s'affaisse au Sud de la Province, vers la vallée de l'Ogooué et à Lalara, l'altitude n'y est plus que de 287 m.

La végétation et la faune

La province est couverte dans sa majeure partie par une forêt dense humide sempervirente. Cependant, dans les zones habitées, le long des axes de communication, on note la présence de plantations, brousses et forêts secondaires.

Le Woleu-Ntem est l'une des zones les plus riches du Gabon en matière de faune, flore et forêt. En effet, avec la zone de Minkébé constituée par une forêt primaire et équatoriale que la province recouvre, on y trouve seize (16) espèces de primates, une forte densité des éléphants et des minerais de fer. Cette forêt est classée zone exceptionnelle dans le monde, d'où, au niveau national, elle est retenue comme parc national.

Le réseau hydrographique

Le réseau hydrographique de la province se divise entre affluents de la rive droite de l'Ogooué, et bassin côtier. Les affluents de la rive droite de l'Ogooué (l'Ivindo, et son affluent la Mvoung, l'Okano, l'Abanga) sont orientés Nord-Sud. Le bassin côtier comprend le Ntem et le Woleu qui coulent dans le sens Est-Ouest, et le Como .

La division politico-administrative

Le découpage administratif par départements, chefs-lieux et cantons est résumé sur le tableau ci-après.

Tableau n°1 : Découpage administratif du Woleu-N'tem

Noms des départements	Chefs-lieux	Noms des cantons
1. Woleu	Oyem	Bissok
		Ellelem
		Kye
		Nye
		Woleu
2. Ntem	Bitam	Ekorete
		Mvenze
		Ntem
		Sud
3. Haut-Ntem	Minvoul	Nord
		Sossolo-Ntem
		Sud
4. Okano	Mitzic	Doum
		Doumandzou
		Lalara
		Okala
5. Haut-Como	Medouneu	Komo-Abanga
		Mbey

Source : CGAT, RGPH03

Les dix huit cantons que compte la province abritent quatre cent quatre vingt quatre (484) villages.

Le Chef-lieu de province qui est Oyem comptait une population estimée à 35.000 habitants au RGPH de 2003. Il se caractérise par une bonne desserte tant par voie terrestre qu'aérienne. La Commune d'Oyem se situe à près de 600 km de Libreville, la capitale du pays.

La population

En terme de population, le Woleu-Ntem comptait 157.000 habitants en 2003. Cet effectif aurait évolué pour se situer à 160 238 habitants en 2007. Les jeunes de moins de 15 ans représentent encore plus de 40% de la population. Bien que comptant parmi les provinces les moins urbanisées, le Woleu-Ntem s'arrime peu à peu à la tendance au dépeuplement des villages, puisque son urbanisation concerne déjà plus de la moitié de sa population. La communication dans la province est largement facilitée par l'homogénéité ethnique qui y règne. En effet, le groupe Fang représente la quasi-totalité de la population du Woleu-N'tem. Seuls quelques groupes de pygmées dans la forêt rompent le monopole des Fang.

Principales institutions publiques, privées et communautaires

Le Gouverneur est la plus haute autorité administrative et politique de la province. Les administrations suivantes sont toutes représentées dans le Woleu-Ntem :

- Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité, de la Protection de la Veuve et de l'Orphelin, chargée de la Famille ;
- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ;
- Ministère de la Communication, des Postes, des Télécommunications et des Nouvelles Technologies de l'Information ;
- Ministère de la Défense Nationale ;
- Ministère de l'Education Nationale et de l'Instruction civique ;
- Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux et de la pêche ;
- Ministère de l'Economie, des Finances, du Budget et de Privatisation ;
- Ministère de la Fonction Publique ;
- Ministère du Logement, de l'Habitat et de l'Urbanisme ;
- Ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales, de la Décentralisation, de la Sécuritéet de l'Immigration ;
- Ministère de la Jeunesse, des Sports, chargé de la vie Associa-

tive, porte-parole du Gouvernement ;
- Ministère de la Justice, Garde des Sceaux ;
- Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique ;
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Prévoyance Sociale ;
- Ministère des Travaux Publics, des Infrastructures et de la Construction ;
- Ministère du Commerce, du Développement Industriel, chargé du NEPAD ;
- Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation ;
- Ministère des Transports et de l'Aviation Civile ;
- Ministère de la Culture, des Arts, de l'Education Populaire, de la Refondation et des Droits de l'Homme.

Le niveau de représentation des Ministères dans les provinces varie tout de même selon les zones. En effet, on observe que les délégations provinciales des Ministères sont dirigées par des personnes de rang de Chef de service dans certains cas, alors que pour d'autres ce sont des Directeurs.

Lorsque l'on quitte le Chef-lieu de province pour se rendre dans les départements, la nature des services change, soit parce que le Ministère n'a pas de démembrements dans le département ou tout simplement parce que la position hiérarchique du représentant est encore plus faible. Il peut s'observer, par exemple en ce qui concerne l'éducation nationale, que le principal responsable de la province reste l'Inspecteur Délégué d'Académie et dans les départements ses représentants sont tout simplement les responsables d'établissements scolaires (Conseillers pédagogiques, Proviseurs de lycées et Principaux ou Directeurs de collèges). Cette situation rend plus difficile la résolution de certains problèmes administratifs du fait de l'éloignement par rapport au centre de prise de décision. Cette difficulté est accentuée par les importants problèmes de communication qui caractérisent la province.

La non représentation, dans le Woleu-Ntem, du Ministère du Développement, de la Performance publique, de la Prospective et de la Statistique apparaît ici comme un grand manquement.

En ce qui concerne la sphère privée, on observe une forte concentration des activités à Oyem et Bitam. Cette situation découle du fait que ces deux localités sont celles qui abritent les plus fortes concentrations de population dans la province. De plus, leur proximité avec le Cameroun et la Guinée-Equatoriale constitue un facteur stimulant pour le développement des échanges commerciaux.

Au niveau de la coopération décentralisée, on relève que très peu de collectivités locales de la province ont une expérience en matière de jumelage. Concrètement, seule la commune d'Oyem a noué ses dernières années des rapports de partenariat avec une ville occidentale. Il s'agit particulièrement du partenariat établi entre la Commune d'Oyem et la ville de Clermont-Ferrand de France.

Sur le plan associatif, la province bénéficie de l'influence du Cameroun voisin, où les populations sont plus familières de ce type d'organisations. C'est tout naturellement qu'à une majorité écrasante, la plupart des groupements et autres ONG sont orientés vers le secteur agricole. Il reste que ces associations sont encore faiblement structurées. Ces insuffisances jouent beaucoup sur le faible développement de la dynamique communautaire. En outre, une autre des caractéristiques des ONG existantes est qu'elles sont à dominante féminines et il y existe un grand volet social basé sur l'entraide.

Place de l'Indépendance d'Oyem

Tableau n°2 : Indicateurs significatifs du Woleu-Ntem comparés à ceux du pays

	INDICATEURS	Province	National
1.	TOTAL DE PERSONNES	97 271	1 014 976
2.	HABITANTS PAR FOYER	5,7	5,2
3.	POPULATION DE MOINS DE 15 ANS (%)	40,3	41,2
4.	TOTAL HOMMES EN %	48,0	49,3
5.	TOTAL FEMMES EN %	52,0	50,7
6.	POPULATION DE 10 ANS ET PLUS		716 015
7.	HOMMES DE 10 ANS ET PLUS		350 897
8.	FEMMES DE 10 ANS ET PLUS		365 118
9.	POPULATION ACTIVE ÉCONOMIQUEMENT	34 881	308 322
10.	TOTAL DE LA POPULATION ACTIVE	39 105	375 944
11.	TAUX DE CHÔMAGE	10,8%	18,0%
12.	TOTAL D'ANALPHABÈTES DE 15 ANS ET PLUS		166 538
13.	SCOLARITÉ MOYENNE (%)	91,8	90,0
14.	REVENU PER CAPITA MENSUEL ($)		384,7
15.	STRUCTURE DE L'EMPLOI PAR SECTEUR (%)		
	• Primaire	74,9	41,6
	• Secondaire	3,9	11,5
	• Tertiaire	21,2	46,9
16.	INCIDENCE DE LA PAUVRETÉ (%)	47,0	32,7
17.	FOYERS NON PAUVRES (%)	53,0	67,3
18.	CHEFS DE FOYER MASCULINS	12 481	150 915
19.	CHEFS DE FOYER FÉMININS	4 424	44 152

Sources : RGPH 1993, EGEP 2005, Estimations du consultant

Conformément à la loi n°12/75 du 18 décembre 1975, le territoire de la République Gabonaise est divisé en Provinces, Départements et Districts.L'administration représentée par les services de l'Etat, s'exerce sur le territoire national par les Unités Administratives Territoriales. A la tête de ces unités administratives sont placés des fonctionnaires de l'Etat, prenant respectivement les titres de Gouverneurs, Préfets et Sous-Préfets.

Les instances de gouvernance

La province est l'unité administrative délimitée dans le territoire et désignée par un nom. Dans l'ordre hiérarchique, on distingue les instances de gouvernance de la province :

- Le Cabinet du Gouverneur
- Le Cabinet du Secrétaire Général de Province
- Les Services provinciaux de l'Etat
- Les Unités administratives départementales

Le chef -lieu de province est situé généralement dans la ville la plus importante de la province. C'est le lieu de résidence du Gouverneur. Il est nommé en Conseil des ministres. Ses attributions sont définies par le décret n°00724/PR/MI du 29 juillet 1998.

Le cabinet du gouverneur est la cellule de direction, de centralisation, d'information, de diffusion et de contrôle des services provinciaux et des unités administratives départementales composant la province à l'exception des services judiciaires.

Le département est une subdivision administrative et géographique de la province.

Il est dirigé par un préfet. L'administration départementale se compose du Cabinet du Préfet, d'un Secrétariat Général, des services départementaux de l'Etat et des districts.

Le district est une subdivision administrative et géographique du département. Il comprend le bureau du Sous-Préfet, les cantons et les villages.
Le canton est une subdivision du district et regroupe un certain nombre de villages. Le Chef de canton est installé par le Gouverneur de province par Arrêté sur proposition du Préfet. Dans chaque canton siège un comité consultatif regroupant les Chefs de villages placés sous la tutelle d'un Chef de centre de regroupement de villages.

Le village est la cellule administrative de base. Il est dirigé par un Chef de village, choisi par les habitants du village même et installé dans ses fonctions par le Préfet.

Organigramme de la province

Gouverneur

Secrétaire Général

Préfets de Département

Sous préfets de district

Chefs de canton

Chefs de regroupement

Chefs de village

Les instances de gouvernance du Département

Organigramme du Conseil Départemental

Président du conseil départemental

Vices présidents du conseil départemental

Secrétaire Général du conseil départemental

Les instances de gouvernance des Communes

Organigramme de la Commune

Maire

Maires adjoints

Secrétaire Général de la Mairie

Maires d'arrondissement

Adjoints aux Maires d'arrondissement

Secrétaire Généraux d'arrondissement

Chefs de quartier

Locaux de SOBRAGA Oyem

Le développement économique et social

III.1 Potentiel économique

III.1.1 Principaux secteurs économiques

III.1.1 Activités agricole et d'élevage

a) Agriculture de subsistance

Il s'agit principalement d'une agriculture fondée sur les cultures vivrières et l'élevage traditionnel. Les cultures vivrières pratiquées sont : le manioc, l'igname, la patate douce, le taro, la banane douce, la banane plantain, l'arachide, le concombre, etc. Pour leur mise en œuvre, les techniques et les moyens de production utilisés sont rudimentaires. Ceux-ci sont basés sur le débroussaillage, l'abattage et le brulis. Cette catégorie d'agriculture est destinée à l'auto consommation, pour une partie, et à la vente pour le surplus.

La fertilité du sol de la province permet de cultiver également du maïs, du palmier à huile et la culture des légumières, etc.

Les activités d'élevage sont très peu développées au niveau provincial et leur croissance est presque négligeable.

Aux côtés de quelques éleveurs indépendants, les éleveurs villageois restent les seuls en activité dans le sous secteur. Ils s'emploient à l'élevage caprin, ovin, porcin et avicole, mais demeurent sous équipés et peu encadrés. L'activité des éleveurs privés se déploie en zone rurale et périurbaine, notamment dans l'aviculture et dans l'élevage porcin.
La province présente plusieurs atouts notamment dans les ressources naturelles. En effet, il existe une diversité considérable des fruits et légumes. Les graisses et les huiles végétales viennent du dock, des noix de palme, des amandes des noix de palme, des noisettes et des fruits divers comme Mvout, Ngong, Abam, Eboan Adzap, Tom et des produits divers, notamment le miel extrait des essaims d'abeilles.

b) Les cultures de rente

• L'hévéa

Le plan directeur de développement de l'hévéaculture au Gabon avait été réalisé par la société HEVEGAB prévoyant dans le Woleu Ntem la construction de deux (02) blocs agro industriels de 9 928 hectares basés dans les Départements de l'Okano et du Ntem.

La société HEVEGAB devrait également piloter un programme des plantations villageoises qui a démarré en 1988. A la fin des années 1997, le volet villageois concernait environ 568 planteurs. Celui-ci s'est progressivement étendu dans le Département du Woleu. Les autorités, en relançant ce programme de développement dans la province, visaient plusieurs objectifs. Entre autres, la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté, etc.

Malheureusement, la société HEVEGAB ayant connu des difficultés financières a été privatisée. Rachetée par SIAT GABON, cette société est entrain de mettre à niveau ce lourd investissement.

La culture de l'hévéa occupe aujourd'hui une place importante dans l'économie de production de la province ; eu égard à :

- l'assistance permanente apportée au planteur ;
- le gain sur les opérations de saignée et de récolte qui procure aux planteurs sur toute l'année des revenus.

Plantation d'hévéa

• Le café et le cacao

En ce qui concerne le café et le cacao, la province du Woleu Ntem constituait jadis une réserve importante. La commercialisation de ces produits ouvrait diverses voies d'échanges entre le Cameroun, le Gabon et la Guinée Equatoriale. Grâce à ces ventes, les populations villageoises se procuraient un pouvoir d'achat minimum.

Notons que ces cultures de café et de cacao étaient essentiellement à la charge des planteurs eux-mêmes (contrairement à ce qui passe pour l'hévéa), avec tout ce que cela implique sur les rendements. Cette situation a été plus critique avec l'entrée dans la commercialisation du cacao/café de la société nationale de développement des cultures industrielles (SONADECI) qui, avec ses plantations pilotes s'est avérée le concurrent N° 1 des villageois. Cette situation a poussé progressivement, avec le vieillissement et le désintéressement des jeunes, à l'abandon de cette culture au profit de l'hévéa culture.

III.1.1.2 L'exploitation forestière et l'industrialisation de la filière bois

La forte pluviométrie que connaît la province du Woleu-Ntem y a développé une forêt dense et humide. L'exploitation de la forêt se fait aujourd'hui à un rythme très soutenu dans la province. Cette activité est concentrée principalement dans le département de l'Okano avec la présence de près d'une dizaine de sociétés et récemment dans le département du Woleu avec quatre (04) sociétés.

L'exploitation forestière a attiré les populations dans les zones d'exploitation concernées pour y exercer les emplois et autres activités commerciales.

L'industrialisation de la filière bois concerne aussi bien la transformation du bois en produits semi-finis qu'en produits finis. Le segment sciage qui renvoie à la transformation de grumes en planches, chevrons, lattes, etc. est le plus significatif de l'industrie locale du bois. Les principales sociétés qui opèrent dans ce domaine sont : SOBOIS, BEG, GEB, SOGASCIC, BSO, FOREX, etc pour le département de l'Okano et TTIB, BORDAMUR pour celui du Woleu.

Le projet sectoriel forêt et environnement (PSFE) a permis de renseigner sur le potentiel économique que représentent les produits forestiers non ligneux (PFNL). En effet, les PFNL exploités de manière artisanale actuellement pourraient, s'ils passaient à la phase d'exploitation industrielle, contribuer de manière significative à la détermination du Produit Local Brut de la province et du PIB national. En 2002, Louis DEFO [1] avait évalué à un peu moins de 5 milliards de Fcfa les recettes sur la vente internationale du rotin.

III.1.1.3 La pêche

Elle est pratiquée dans toute la province de manière artisanale. Cependant, on note un léger décollage des projets de pisciculture et d'aquaculture soutenus par le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (PSSA) géré par la coopération sino-gabonaise locale. Par rapport à cette approche de coopération, les espèces les plus rencontrées sont les suivantes: le tilapia, le silure, le brochet, le sans nom, la crevette, la lotte, l'anguille, le crabe, etc...

III.1.1.4 Le transport

La province du Woleu Ntem peut être ralliée par les deux modes de transport que sont : le transport terrestre et le transport aérien.

a) Le transport terrestre

Plusieurs compagnies de transport et quelques particuliers organisent le transport inter-urbain, départemental, national et international. Il s'agit principalement des entités suivantes: Voyages-Loisirs des Tropiques, Manga Transport, Major Transport, Bitam Express, Méyo Kyé Express, Avol Israël, etc.

Sur le plan organisationnel, on relève une professionnalisation progressive des acteurs du secteur transport terrestre. Cela se manifeste par l'amélioration du parc de véhicules, de meilleures structures d'accueil (agences,...), un plus grand respect des horaires de départ, etc.

La concurrence observée dans ce secteur semble être un facteur d'émulation appréciable.

b) Le transport aérien

A ce jour, deux compagnies de transport aérien desservent la province du Woleu-Ntem, il s'agit de: Air Service Gabon et La Nationale.

1 Expert de la FAO

III.1.1.5 Le tourisme

Malgré une forte capacité d'accueil des structures hôtelières implantées dans la province (près de 500 chambres) et d'importants sites touristiques, le tourisme reste encore une activité économique peu développée. En matière d'hôtellerie, le Mvett Palace, basé à Oyem, reste l'établissement d'accueil de référence dans la province.

III.1.1.6 Le commerce

L'exercice du commerce se caractérise par des échanges des produits locaux entre départements, et surtout de la revente des produits en provenance des grands pôles : Libreville, Bata et Douala. Cette situation est la conséquence de ce que au niveau provincial, il n'y a pas d'industries manufacturières en dehors de la SOBRAGA qui produit des boissons et de quelques scieries intervenant dans la transformation du bois.

Mis à part le groupe CECA-GADIS qui dispose d'un réseau de magasins concentrés essentiellement à Oyem, le reste des commerces sont de taille plus modeste et tenus généralement par des expatriés. La nature de commerce la plus répandue est l'« alimentation générale ».

Au niveau non formel, l'activité commerciale de produits agricoles et de boissons est généralement dominée par les femmes. Les hommes se spécialisent généralement dans la revente de produits manufacturés (habits, produits électriques et électroniques,...).

III.1.1.7 Les mines

La province du Woleu Ntem renferme dans son-sous sol des minerais tels que l'or, le fer, le mercure, le diamant etc... A ce jour, la majorité de ces minerais n'est pas exploitée de façon industrielle. Notons toutefois que dans les programmes d'exécution des grands travaux par l'Etat, les carrières de sable, de latérite et de gravier sont exploités pour les besoins des projets gouvernementaux. Il convient de signaler que des équipes de prospection et d'évaluation (BRGM, la DGG, etc) de ces différents minerais séjournent actuellement dans la province.

III.1.1.8 L'industrie des boissons

La production de boissons est réalisée industriellement dans la province par la société SOBRAGA. Cette entreprise constitue l'une des plus vieilles industries de la province. Une production artisanale de boissons existe également. Celle-ci se fait essentiellement à base de cannes à sucre.

III.1.1.9 L'énergie

La Société d'Energie et d'Eau du Gabon (SEEG) a le monopole de la production et de la distribution de l'eau et de l'électricité au niveau national. C'est naturellement cette entreprise qui assure la fourniture d'eau et d'électricité dans la province.

III.1.1.10 Les postes et télécommunications

En matière de postes et télécommunications la province est correctement dotée. Gabon-Télécom est la compagnie qui s'occupe des branchements du téléphone fixe et de la fourniture de l'accès à internet. Dans le même temps, les trois opérateurs du réseau GSM que sont: Zain, Libertis et Moov sont présents dans la province.

Enfin, le service de poste assuré par l'entité Gabon-Poste est présent dans la province. Cette entreprise se caractérise par une bonne dissémination de ses services dans la province. En plus de son volet poste, elle assure aussi les fonctions de banque (CEP) et de transferts d'argent (Western Union).

III.1.1.11 Les autres services

Plusieurs activités de services s'observent dans la province et sont surtout le fait de petits entrepreneurs individuels. Ils exercent, pour la plupart, dans les secteurs suivants :

- la restauration ;
- le lavage de voitures ;
- la coiffure ;
- la couture, etc

III.2 Les infrastructures générales

III.2.1 Les infrastructures routières

En termes d'infrastructures routières, la province du Woleu-Ntem est structurée par un réseau routier long de 1556 km, dont 307 km de routes revêtues (bitumées) et 1249 km de routes non revêtues. Ce réseau routier compte 548 km de routes nationales, dont 307 km de routes revêtues et 241 km de routes non revêtues, 202 km de routes provinciales et 806 km de routes départementales essentiellement non revêtues.

La province du Woleu Ntem est accessible par plusieurs portes d'entrée:

- Au Nord par Eboro en traversant le fleuve Ntem à 28 km de Bitam, frontière naturelle avec le Cameroun grâce à un pont mixte de 180 mètres linéaires et par un pont en béton armé sur la rivière Kyè long de 90 m à Méyo Kyè, frontière avec le Cameroun à 21 km de Bitam;
- A l'Est par Assok Medzeng à 37 km d'Oyem (frontière avec la Guinée Equatoriale);
- Au Sud et Sud-Ouest respectivement à Miang (limite de la province du Woleu Ntem avec celle du Moyen Ogooué) et par la rivière Okano située à 58 km de Mitzic (limite avec la province de l'Ogooué Ivindo);
- Au sud-Est, au village Mbékalayong situé à 100 km de Medouneu (limite avec la province de l'Estuaire).

Le tableau 3 indique comment se répartit le réseau routier provincial entre les différents départements.

Tableau n°3: Répartition du réseau routier par département et selon le type en km

	Type		
Département	Bitumé	Non bitumé	Total
Woleu (*)	100	388	488
Ntem	86	382	468
Haut-Ntem		206	206
Okano	121	148	269
Haut-Como		125	125
Total	307	1249	1556

Source : Synthèse du Consultant
(*) y compris Oyem

Tableau n°4: Répartition du réseau routier par département et selon les conditions de circulation en %

	Conditions de circulation				
Département	Mauvaise	Passable	Bonne	Excellente	Ensemble
Woleu (*)	45,5	29,1	4,9	20,5	100
Ntem	19,2	62,4		18,4	100
Haut-Ntem	75,2	12,1	12,6		100
Okano	13,0	42,0		45,0	100
Haut-Como		80,0	20,0		100
Total	32,2	43,2	4,8	19,7	100

Source : Synthèse du Consultant

N.B.:
- Mauvaise : vitesse moyenne de circulation inférieure à 40 km/h
- Passable : vitesse moyenne de circulation entre 40 et 60 km/h
- Bonne : vitesse moyenne de circulation entre 60 et 80 km/h
- Excellente : vitesse moyenne de circulation supérieure à 80 km/h

Les réseaux routiers du Woleu, du Haut-Ntem et du Ntem sont interconnectés entre eux et reliés à la route nationale n°2, elle-même bretelle de la transafricaine.

Le critère de revêtement de la route ne donne qu'une appréciation partielle de la qualité de celle-ci, car elle n'indique que les portions du réseau routier qui sont de circulation excellente. Le tableau 3 montre dans quelle mesure le réseau routier provincial peut être qualifié de mauvais, passable, bon ou excellent.

Sur la base du tableau 4, il ressort que le Woleu-Ntem compte près de ¼ de son réseau routier qui est de circulation aisée.

III.2.2 Les infrastructures aéroportuaires

Dans toute la province, seul l'aéroport d'Oyem, qui est entièrement revêtu, est desservi régulièrement par deux compagnies:
- Air Service Gabon (ASG) trois fois par semaine ;
- La nationale deux fois par semaine.

Les aérodromes des quatre autres départements ont des pistes en latérite et sont desservis par des vols spéciaux.

Le Woleu Ntem vient de bénéficier de la représentation nationale d'ASECNA un équipement complet de contrôle de la navigation aérienne.

III.2.3 Les infrastructures de poste et télécommunication

Les cinq (05) départements sont couverts à 75% par le réseau de téléphonie mobile des opérateurs : Zain, Moov et/ou Libertis. Seuls les Départements du Woleu et du Ntem disposent d'un réseau fixe installés par Gabon Télécom. La qualité du service de téléphonie mobile ne donne pas entière satisfaction à cause des perturbations de son réseau qui sont régulières.

Dans tous les Départements, Gabon-Poste a ouvert un bureau de poste dans lequel Western Union est représenté.

En matière de communication audio-visuelle, on enregistre les outils suivants :

- La radio provinciale (radio 9 Oyem) qui couvre entièrement les cinq départements ;
- La radio Nord–Sud dans le Ntem qui émet sur un rayon de 70 km;
- Un système traditionnel de communication qui se meurt : le tam-tam favorisé par l'unicité dialectique (le fang).

III.2.4 Les infrastructures bancaires

La province compte trois (03) banques qui sont toutes installées à Oyem, il s'agit de :

- La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) ;
- La Banque Gabonaise de Développement (BGD) ;
- L'Union Gabonaise des Banques (UGB).

III.3 Opportunités de développement

La province du Woleu Ntem bénéficie, outre ses richesses naturelles liées à sa géographie et sa climatologie, des opportunités liées aux dispositions nationales.

III.3.1 Opportunités en ressources naturelles et humaines

Les facteurs climatiques et les ressources naturelles du Woleu Ntem font de la province une fierté nationale.

III.3.1.1 L'agriculture

Elle occupe et représente une part prépondérante dans l'économie locale. L'appui multiforme apporté par les institutions nationales (CNOP, CROWN) et internationales (PNUD, IGAD, PSSA, FAO…) participe à donner à cette activité cette place de choix.

La terre et ses caractéristiques permettent une culture annuelle permanente des variétés de produits que sont : le manioc, la banane, le concombre, l'arachide, etc.

III.3.1.2 Les ressources forestières

Le Woleu Ntem s'étale sur une superficie de près de 38 465 km2, recouverte à 85% de forêt. Depuis près de cinq (05) ans, l'exploitation forestière a pris une importance particulière dans la province. En effet, on dénombre aujourd'hui une bonne implantation des sociétés forestières, soit treize (13) gros exploitants. La présence de ces derniers a des effets induits favorables, puisque les activités en aval de l'exploitation forestière telles que les scieries, menuiseries, dépôts de bois, atelier de bois, etc. se développent.

III.3.1.3 Les ressources minières et avicoles

Sur le plan national, voire international, la réserve de Minkébé située entre Minvoul (Chef-lieu du département du Haut-Ntem) et la province de l'Ogooué Ivindo, constitue aujourd'hui un véritable réservoir de richesses dont le Gabon peut s'en orgueillir. Partant du fer antique aux nouvelles découvertes de cuivre, bauxite, or, diamant, etc, le massif de Minkébé reste une réserve et un atout sérieux pour l'exploitation minière à venir.

III.3.1.4 Le potentiel humain

Sur la base des résultats du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2003, la population du Woleu-Ntem est estimée à près de 160 238 habitants. Le tableau ci-dessous indique la ventilation de cette population par département.

Tableau n°5: Répartition de la population par département

Département	Effectif de population
Woleu (*)	74739
Ntem	45130
Haut-Ntem	17189
Okano	16785
Haut-Como	6395
Total	160238

Source : RGPH 03

Le Woleu-Ntem constitue, avec un taux d'urbanisation à peine supérieur à 50%, une des provinces les moins urbanisées du pays. Cette caractéristique devrait constituer un atout du fait qu'elle indique une disponibilité relative d'une force de travail pour l'agriculture.

BEAC Oyem

III.3.2 Opportunités politico-administratives

III.3.2.1 Sur le plan international

La ratification par le Gabon des chartes internationales est un atout pour la sécurité et surtout une assurance pour les investisseurs et promoteurs économiques. C'est à ce titre que le Gabon est membre de l'OHADA, CIPRES, MIGA, CIADI, CNUDC, CCJA etc. Toutes ces institutions à caractère juridico-économique garantissent un cadre juridique qui a tendance à bonifier le climat des affaires au Gabon. Cette configuration est souhaitée pour escompter attirer d'éventuels investisseurs au Gabon en général et particulièrement au Woleu-Ntem.

III.3.2.2 Sur le plan national

La province du Woleu Ntem bénéfice de l'assistance technique des administrations économiques suivantes :

- Délégation Provinciale du commerce ;
- Agence pour la Promotion des Investissements Privés (APIP) ;
- Direction Générale de l'Industrie (DGI);
- DGPI (CEPIG) ;
- CNTT ;
- Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC);
- Direction Provinciale de la consommation, de la concurrence et enquêtes économiques;
- Direction Provinciale du Domaine et des impôts;
- Direction Provinciale de l'agriculture et de la pêche;
- Direction Provinciale du cadastre et de l'urbanisme ;
- Direction Régionale des douanes;
- Direction Provinciale des eaux et forêt;
- Direction Provinciale des transports terrestres,etc.

L'implantation de l'Ecole Nationale de Développement Rural d'Oyem représente un avantage réel pour les populations agricoles. En effet, elles disposent localement d'un centre de compétences en matière agricole, toutes choses qui sont susceptibles de les aider à améliorer les rendements de leurs cultures.

Sur la base de tout ce qui précède (dispositions politico-administratives et autres opportunités locales), la province du Woleu-Ntem demeure un havre ouvert aux investisseurs. De plus, sa situation géographique (frontières limitrophes avec la Guinée-Equatoriale et le Cameroun) et la jurontocratie de sa population constituent des atouts supplémentaires à même de garantir un développement harmonieux.

III.2 Programmes existants

III.2.1 Sur le plan économique

En l'absence d'un service provincial des PME et PMI, la province du Woleu-Ntem bénéficie surtout de l'appui des partenaires internationaux bilatéraux et multilatéraux. Ainsi, au nombre de ces appuis qui s'inscrivent essentiellement dans le cadre du renforcement des capacités de ses populations en général et singulièrement celles qui ont une activité agricole, on peut citer :

- le Programme Spécial de la Sécurité Alimentaire (PSSA) crée en 2006 et résultat d'un partenariat sino-gabonais ;
- les soutiens de l'IGAD, du CNOP (Cercle National des organisations paysannes) et du CROWN;
- le programme de renforcement des acteurs non étatiques (PROGREANE) ;
- les initiatives des partenaires que sont: la FAO, la BAD et probablement le PNUD dans les prochaines semaines;
- les programmes de formation (théorique et pratique) assurés par l'Ecole Nationale de Développement Rural, les centres de formation et le lycée professionnel.

Par ailleurs, on observe un flux important dans le transport routier de marchandises vers des destinations diverses en provenance principalement du Cameroun, le Woleu Ntem ne servant essentiellement que de lieu de transit.

III.2.2 Sur le plan social

Plusieurs activités à caractère social menée à la fois par les acteurs locaux et internationaux ont une incidence directe sur la sphère économique. On note à ce sujet les activités qui sont réalisées par l'éducation nationale, le service provincial de la famille, les organismes internationaux, etc. L'incidence économique se manifeste surtout au niveau des effets induits sur les secteurs du transport, de l'hôtellerie, de la restauration et de l'amélioration des ressources humaines. On peut citer concrètement les activités suivantes :

- l'organisation locale de plus en plus récurrente de grands séminaires ou autres ateliers par les partenaires au développement et l'administration ;
- l'organisation des sessions annuelles du baccalauréat qui constitue un moment de forte tension sur les capacités d'accueil des structures hôtelières qui dure le temps de la tenue de cet examen;
- le Programme VIH/Sida de la zone des trois frontières (Cameroun, Guinée-Equatoriale et Gabon) soutenu par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et d'autres partenaires qui a au-delà de son caractère social de promotion de la santé, une incidence économique du point de vue de la préservation de la main d'œuvre , etc.

III. 3 Difficultés et contraintes

Le Woleu Ntem éprouve beaucoup de difficultés quant à son essor économique. Les principaux obstacles à l'origine de ce constat sont :

- Sur le plan des infrastructures générales :
  - un réseau routier existant, mais non praticable en toutes saisons;
  - une couverture géographique partielle par les médias existants;
  - une non couverture totale des opérateurs de téléphonie mobile ;
  - la disparition du moyen de communication «tam-tam messager».

- Par rapport à la présence des administrations:
  - l'absence locale des organismes, des institutions financières et d'encadrement que sont les Ministères des PME/PMI et de la Planification, le FODEX, le FAGA, l'Agence PROMOGABON, etc. Leur non représentation locale prive nombre d'opérateurs de la province de conseils stratégiques et d'opportunités de financement adaptées.

- En matière d'alphabétisation:
  - la disparition des initiatives en faveur de l'éducation rurale ou populaire ;
  - l'insuffisante vulgarisation de la culture associative ;
  - l'inaccessibilité aux contenus des programmes de développement par toutes les couches de la population en raison des problèmes de communication ;
  - le faible accès aux innovations technologiques à la barrière de la lecture et/ou des nouvelles technologies de l'information (internet,...).

- Au niveau fiscal et économique:
  - on observe un traitement différencié devant l'impôt. Il y a une forte taxation sur les macros projets existants, alors que les micros projets sont exemptés faute d'informations sur ces derniers ;
  - la lourdeur administrative dans le processus de création des projets (légalisation et surtout le pré financement) ;
  - une insuffisance totale de protection des opérateurs économiques agréés face à la montée vertigineuse de l'informel.

- Sur le plan de l'exode rural:
  - en l'absence de politiques tendant à fixer volontairement les populations rurales dans leurs villages, ces dernières se déportent vers la ville pour y chercher un travail et de meilleures conditions de vie (eau et électricité), ce qui a pour conséquence :
    - l'accroissement incontrôlé de l'urbanisation et l'augmentation du taux de chômage dans les villes;
    - la forte diminution de la population active dans les villages ;
    - la famine et la paupérisation des campagnes, suite au vieillissement des populations locales.

III.4 Actions prioritaires

- Eduquer la population dans le sens d'une plus grande appropriation de la culture associative dans tous les secteurs ;
- Favoriser l'accès à l'eau potable et l'électricité par le plus grand nombre;
- Favoriser le développement agricole;
- Développer la pêche artisanale et l'aquaculture en venant en appui aux associations actives dans ces secteurs;
- Améliorer le réseau routier urbain et inter urbain en dotant le matériel de génie civil aux subdivisions des travaux publics, aux conseils municipaux et départementaux.

La population résidente dans la province du Woleu-N'tem est estimée à 160.238 habitants en 2003. Le tableau ci-dessous donne quelques caractéristiques de cette population et permet, à priori, de catégoriser la nature des besoins prioritaires en matière de santé pour la population de la localité.

Santé et bien-être social

Tableau n°6: Répartition de la population résidente du Woleu-Ntem selon quelques caractéristiques démographiques en 2003

Département	Effectif de population	Population de 0-11 mois	Population de 0-15 ans	Population de femmes enceintes	Population de femmes en âge de procréer
Woleu (*)	74739	2616	30643	2691	17040
Ntem	45130	1580	18503	1625	10290
Haut-Ntem	16785	587	6882	604	3827
Okano	17189	602	7047	619	3919
Haut-Como	6395	224	2622	230	1458
Total	160238	5609	65697	5769	36554

Source :RGPH03

IV.1 Situation du système sanitaire

IV.1.1 Organigramme du système sanitaire provincial

Selon l'ordonnance 1/95 du 14 janvier 1995 portant orientation de la politique de la santé en République Gabonaise, le décret N° 1158/PR/MSPP portant attributions et organisation du Ministère de la santé publique, ainsi que le décret N° 488/PR/MSPP du 30 mai 1995 portant création, organisation et fonctionnement des régions et départements sanitaires en République Gabonaise ; la Région sanitaire nord est administrée par :

- la Direction Régionale de Santé (DRS), chargée de la coordination des formations sanitaires;
- l'Inspection Régionale de Santé (IRS), chargée de veiller au respect de la réglementation en matière de santé;
- le Centre Hospitalier Régional;
- les formations sanitaires spécialisées;
- les centres médicaux;
- les centres de santé;
- les dispensaires;
- les infirmeries;
- l'antenne régionale de l'Office Pharmaceutique Nationale;
- les cases de santé.

Organigramme et Organisation du secteur

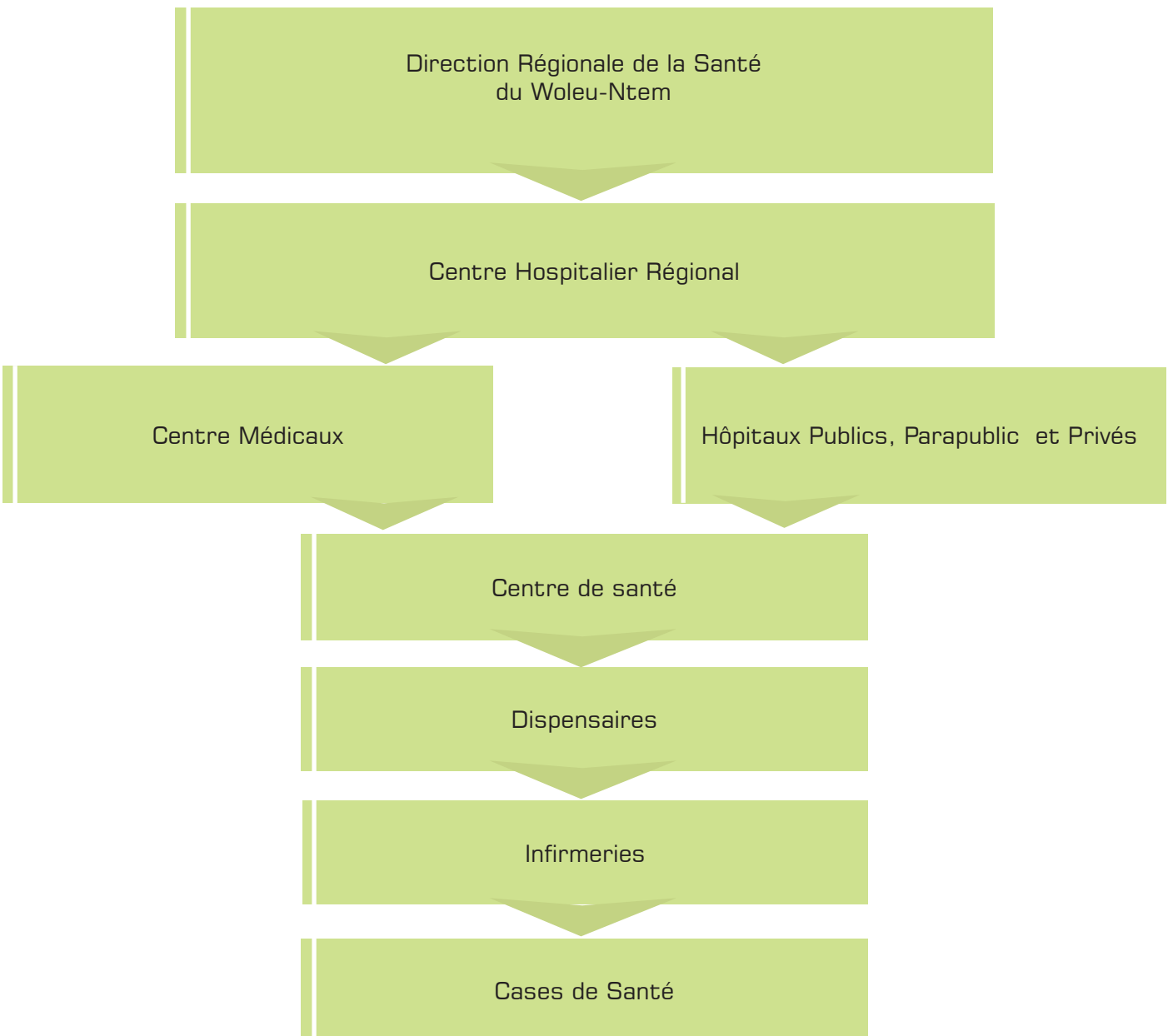

IV.1.2 Formations sanitaires publiques

La répartition des structures sanitaires publiques est très concentrée dans la province du Woleu-Ntem. En effet, la plupart des entités sanitaires de référence présentes dans la province sont localisées dans le chef-lieu qui est Oyem. La ventilation des unités sanitaires se fait comme ci-dessous :

Tableau n°7: Répartition des structures sanitaires du Woleu-Ntem par département et type

	Départements					
Entités sanitaires	Woleu	Ntem	Okano	Haut-Ntem	Haut-Como	Total
Centre Hospitalier Régional	1					1
Hôpital Hansenien d'Ebeigne	1					1
Base d'épidémiologie et de lutte contre les endémies	1					1
Centre de Santé Maternelle et Infantile	1					1
Centres Médicaux		1	1	1	1	4
Centre de Santé						1
Dispensaires						47
Infirmeries						11
Antenne Régional de l'Office Pharmaceutique National						1
Cases de Santé						11

Source: Direction Régional de Santé

En dépit de la mention de l'existence de (11) onze cases de santé, on relève que seule une d'entre elles est opérationnelle.

Centre Médical

IV.1.3 Effectif du personnel sanitaire

Tableau n°8: Répartition du personnel médical et paramédical par type

Type de personnel	Effectif
Administrateurs de santé et assimilés	4
Médecins généralistes	9
Chirurgiens	3
Gynécologue	1
Pédiatres et assimilés	2
Médecin de santé publique	1
Stomatologues	2
Pneumologue	1
Pharmaciens	6
Attachés d'administration sanitaire	5
Sages femmes	29
Techniciens supérieurs	20
Infirmiers d'Etat	51
Adjoints techniques et assimilés	45
Infirmiers Assistants	306
Autres personnels	25
Assistants Sociaux	8
Infirmiers assistants (SOB)	52
MONP	255
TOTAL	825

Source: Direction Régionale de Santé

IV.1.4 Structures et services sociaux publics

Tableau n°9: Répartition des structures et services sociaux publics par département

	Départements				
Services Sociaux	Woleu	Ntem	Okano	Haut-Como	Total
Service social	3				3
Halte garderie	1				1
Service Provincial de la Famille	1				1
Coordination des Affaires Sociales	1				1
Centre Social	1	1	1	1	4

Source: Direction Régionale de Santé

Les structures et services sociaux quantifiés dans le tableau qui précède ont la particularité d'être tous localisés dans le Chef-lieu de département auquel ils appartiennent. Le département du Haut-Ntem qui n'apparaît pas dans le tableau ci-dessus ne dispose d'aucun service social public.

IV.1.5 Structures socio-sanitaires privées

En matière de prestation sanitaire, le secteur privé est présent sur deux catégories de service dans la province. Il s'agit de la vente de produits pharmaceutiques et de dispense de soins de santé dans les cabinets de soins. Au total, se sont 35 entités socio-sanitaires qui sont inventoriées et elles se répartissent comme ci-dessous :

Tableau n°10: Répartition des structures socio-sanitaires privées

	Départements				
Entités socio-sanitaires	Woleu	Ntem	Okano	Haut-Ntem	Total
Pharmacies	2	1			3
Dépôts pharmaceutiques	7	6	5	2	20
Cabinets de soins de santé	9	2	1		12

Source: Direction régionale de Santé

Le département du Haut-Como n'enregistre aucune initiative privée qui intervient dans les domaines de la distribution des médicaments et des prestations de soins modernes.

IV.1.6 Situation épidémiologique

L'exploitation des statistiques sur les causes de la morbidité dans la province indique que six (6) principales maladies ou affections se distinguent.

Il s'agit de :

- Le paludisme ;
- Les infections respiratoires ;
- Les maladies de la peau ;
- Les syndromes diarrhéiques ;
- L'anémie;
- Les infections sexuellement transmissibles.

IV.2 Programmes existants

IV.2.1 Programmes de base

- Programme National de Lutte contre la Tuberculose;
- Programme National de Lutte contre le Paludisme;
- Programme National de Lutte contre la Lèpre;
- Programme National de Lutte contre le Sida;
- Programme National de Lutte contre l'Ulcère de BURULI;
- Programme Elargi de Vaccination;
- Surveillance Epidémiologie des Maladies Intégrées;
- Santé Maternelle et Infantile;
- Lutte contre le trafic des enfants coordonnée par l'antenne provincial créée à cet effet;
- Développement et formalisation des activités des Tradipraticiens;
- Promotion de l'éducation Populaire;
- Projet Intégré en milieu pygmée de l'UNICEF.

IV.2.2 Meilleures pratiques

- L'Appui de la Coopération Canadienne (ACDI et USI/CHUM).

Cet appui a conduit à :

- La formation du personnel de santé;
- L'amélioration des infrastructures et équipements ;
- L'augmentation de la qualité de la prise en charge des malades;
- L'existence d'un syndicat de tradipraticiens ;
- L'approche « Atteindre Chaque District (ACD) en vaccination» ;
- La présence d'ONGs et du Comité Provincial de Lutte contre le VIH/Sida et les IST.

IV.3 Difficultés et Contraintes

Le tableau ci-dessous inventorie les principales difficultés et contraintes qui s'observent dans la province du Woleu-Ntem sur le plan sanitaire.

Tableau n°11: Synthèse des difficultés et contraintes de la province du Woleu-Ntem sur le plan sanitaire

Difficultés et contraintes	Argumentaire
Absence de centre de santé urbaine à Oyem	- Engorgement du CHRO qui est un centre référent ; - Les faibles capacités financières des populations limitent leur accès aux soins ; - Eloignement géographique des centres fonctionnels.
Vétusté des structures existantes	Cadre de travail à améliorer pour un meilleur rendement du système dans les principales structures suivantes : - les entités socio-sanitaires de Medouneu et Minvoul ; - la base d'épidémiologie et l'hôpital Hansenien d'Ebeigne ; - la DRS, l'IRS, le siège du Comité Provincial de lutte contre le Sida.
Insuffisance de moyens logistiques et d'équipements	
Problèmes de coordination des activités de santé	
Insuffisance de prise en charge médicale dans les dispensaires	
Insuffisance des capacités du personnel dans la prise en charge des malades	- Insuffisance de formation du personnel ; - Insuffisance ou absence de certains spécialistes (Chirurgiens, Gynécologues, Cardiologues,..etc).
Insuffisance de médicaments dans les formations sanitaires	- Fragilisation de la qualité de la prise en charge; - Fréquentation irrégulière des formations sanitaires par les populations suite aux ruptures des stocks de médicaments.
Insuffisance des capacités des ONGs à mener les activités	- Faiblesse des moyens logistiques ; - Absence de financement des projets ; - Insuffisance des capacités techniques.
Absence de pensionnat ou d'un service de gériatrie	Faiblesse de la réponse aux problèmes spécifiques des personnes du 3ème âge;
Absence d'un centre de prise en charge des malades mentaux	Croissance exponentielle des malades mentaux dans toute la province

Source : DRH, IRH, CHRO

IV.4 Actions prioritaires

L'analyse profonde des spécificités et des besoins de chaque localité départementale de la province dans les domaines de la santé et du bien-être social recommande les actions prioritaires suivantes:

- Réhabiliter et équiper l'ancien hôpital régional d'Oyem;
- Réhabiliter les structures socio-sanitaires de Medouneu et Minvoul, la DRS, l'IRS, la base d'épidémiologie, l'hôpital Hansenien d'Ebeigne et celle du siège du Comité provincial de lutte contre le VIH/Sida;
- Doter en moyens logistiques et équipements techniques les structures socio-sanitaires de Medouneu et Minvoul, la DRS, l'IRS, la base d'épidémiologie, l'hôpital Hansenien d'Ebeigne et celle du siège du Comité provincial de lutte contre le VIH/Sida;
- Former le personnel de santé sur la gestion du médicament, les soins infirmiers et les statistiques;
- Assurer un approvisionnement plus régulier en médicaments ;
- Affecter dans la province un personnel de santé spécialisé et en nombre suffisant;
- Créer un centre de prise en charge de malades mentaux;
- Créer un pensionnat et/ou un service de gériatrie ;
- Renforcer les capacités techniques des membres des ONGs et doter ces entités de moyens financiers, matériels et logistiques nécessaires pour la bonne exécution de leurs activités;
- Encourager l'initiative privée locale en matière de santé et du bien-être social.

Infirmières

Hôpital des lépreux

Education

V.1 Situation du système éducatif.

V.1.1 Organisation du système Educatif

L'organisation du système éducatif se présente sous une forme pyramidale, à la tête de laquelle se trouve l'Inspection Délégué d'Académie qui est suivi des circonscriptions scolaires auxquelles sont joints des secteurs scolaires. L'organigramme ci-contre synthétise l'organisation en vigueur.

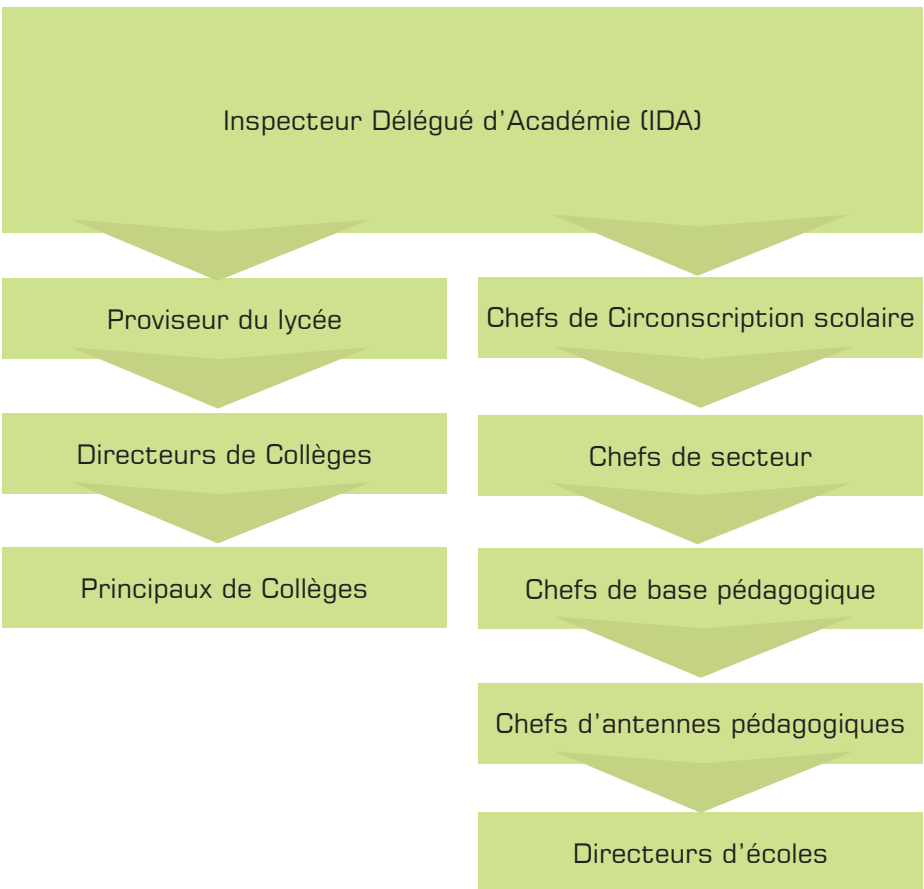

V.1.2 Structures et services de l'éducation

V.1.2.1 L'Inspection Délégué d'Académie

Elle gère le système éducatif provincial et est composée des services suivants:

- Le Service administratif et scolaire ;
- Le Service du primaire ;
- Le Service du second degré;
- Le Service de la carte scolaire et des statistiques;
- Le Service de la coordination de l'éducation physique et sportive;
- Le Service des examens et concours;
- L'antenne provinciale de la régie financière ;
- Un centre de perfectionnement pédagogique, chargé de recycler les enseignants du pré-primaire, du primaire et du secondaire.

V.1.2.2 La circonscription scolaire

Elle est placée sous la tutelle de l'Inspecteur Pédagogique et se compose des services ci-après:

- Le Secrétaire administratif ;
- Le Secrétaire dactylographe ;
- Le chargé du personnel ;
- Le service des examens et concours;
- Le service des statistiques;
- Le pool pédagogique avec plusieurs conseillers pédagogiques;
- Le service des classes pré-primaires;
- Le service des archives ;
- Le service du matériel et des fournitures scolaires.

V.1.2.3 Les services rattachés à l'inspection primaire

Ce sont les entités suivantes :

- Le secteur scolaire catholique;
- Le secteur scolaire protestant;
- Les établissements privés laics;
- Les bases pédagogiques pour le public;
- Les antennes pédagogiques pour le confessionnel.

Toutefois, on observe que dans la réalité les quatre circonscriptions scolaires du Woleu-Ntem n'ont pas toutes ces composantes ; ainsi, se rend t-on compte que :

- Dans le Woleu-Ntem Nord à Bitam, il y a une circonscription scolaire, deux secteurs catholique et protestant;
- Dans le Woleu-Ntem Nord-Est à Minvoul, une circonscription scolaire, un secteur scolaire catholique;
- Dans le Woleu-Ntem centre à Oyem, il y a une circonscription scolaire, deux secteurs (catholique et protestant), des établissements laïcs et des pré-primaires, pour une distance de près de mille (1000) kilomètres à parcourir en aller-retour si on veut toucher toutes les écoles au cours d'une tournée;
- Dans le Woleu-Ntem sud couvrant les départements de l'Okano à Mitzic et du Haut-Como à Medouneu, il y a une circonscription, deux secteurs (catholique et protestant), une base pédagogique pour le public et une antenne pédagogique pour les catholiques à Medouneu. Tous ces services n'ont pas de structures administratives.

V.1.2.4 La situation dans le second degré

Dans le second degré général, il y a des collèges d'enseignement secondaire, des Lycées classiques et des Lycées d'excellence. Ils sont rattachés à l'Inspection Délégué d'Académie et sont souvent uniques dans les bassins pédagogiques départementaux.

Dans le secteur de l'enseignement technique et professionnel, il y a des Lycées professionnels, des Lycées techniques et des centres de formation professionnelle. Au Woleu-Ntem cependant, il n'y a pas de Lycée technique.

Tous les établissements secondaires disposent des structures administratives propres. Cependant, dans la plupart des cas, ces entités de formation ne répondent plus à la demande de l'éducation sans cesse croissante.

V.1.2.5 Les établissements par degré d'enseignement

Le bassin pédagogique du Woleu-Ntem compte deux cent quarante (240) établissements rattachés au Ministère de l'éducation nationale, deux établissements sous tutelle au Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, puis sept (7) établissements préscolaires (pour les enfants de 3 à 5 ans) qui dépendent du Ministère en charge des Affaires Sociales. Tous ces établissements sont répartis dans la province conformément au tableau ci-dessous

Tableau n°12: Répartition du nombre de structures scolaires par degré d'enseignement, types d'enseignement et d'établissement, puis selon la localité

Type d'enseignement	Type d'établissement	Woleu	Ntem	Haut-Ntem	Okano	Haut-Como	Total
1er degré							
Public	Ecoles préscolaires	3	2		1	1	7
	Ecoles primaires	47	31	12	14	4	108
Privé catholique	Ecoles primaires	35	13	7	11	2	68
Privé protestant	Ecoles primaires	15	14	5	4	1	39
Privé laïc	Ecoles primaires	6	3		2		11
Total		106	63	24	32	8	233
2nd degré							
Public	Lycée	1	1	1	1	1	5
	Lycée Professionnel	1					1
	Collège	2					2
	Centre de formation professionnel	1					1
Privé catholique	Collège	1	1	1	1		4
Privé protestant	Collège	1	1				2
Privé laïc	Collège	1					1
Total		8	3	2	2	1	16

Source : Inspection Déléguée d'Académie du Woleu-Ntem, Service provincial des Affaires Sociales
Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle

V.1.3 Qualité de l'enseignement et résultats aux différents examens

Les résultats aux divers examens de l'éducation nationale et de l'enseignement technique et professionnel des années scolaires 2005-2006 et 2006-2007 sont repris dans le graphique ci-contre:

Graphique n°1 : Taux de réussite (en %) aux examens des sessions 2006 et 2007

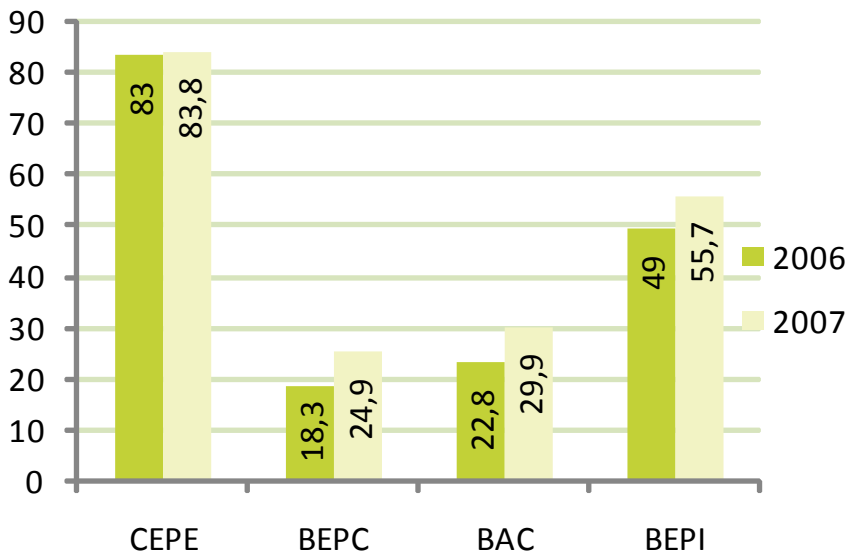

Ces résultats indiquent une amélioration dans le temps, toutefois, ces taux ont tendance à qualifier le niveau de l'enseignement, dans la province, de moyen.

On note souvent que l'opinion publique dénonce une baisse de niveau généralisée dans l'enseignement. Elle tend à comparer le certifié d'hier à celui d'aujourd'hui. Selon elle, le certifié des années soixante avait plus de valeur. Un exemple illustrant cela est l'incapacité de certains élèves de la classe de sixième à lire et à écrire correctement.

Il faut relever que l'affirmation précédente est vérifiée dans les faits, mais elle ne tient pas compte de ce que les résultats scolaires découlent des programmes officiels qui sont liés à l'âge de l'enfant. Ainsi, l'enseignant n'enseigne que par rapport au contenu du programme. C'est pourquoi, l'appréciation du niveau doit se faire sur la base d'un contexte. Hier, le certifié était préparé pour devenir immédiatement un auxiliaire d'administration, alors qu'aujourd'hui, il est préparé à poursuivre ses études.

Hier, le certifié était préparé pour devenir immédiatement un auxiliaire d'administration, alors qu'aujourd'hui, il est préparé à poursuivre ses études.

V.1.4 Appréciation du niveau d'analphabétisme

Dans la province du Woleu-Ntem, l'analphabétisme était de 36,5% en 1993. D'après les observateurs avertis, ce phénomène irait grandissant. On assiste dans la province à un analphabétisme double: une catégorie de la population ne sait s'exprimer suffisamment ni en français encore moins dans leur langue maternelle malgré l'unicité ethnique. Dans ces circonstances, elles ne profitent pas des ouvrages écrits en langue vernaculaire pour se perfectionner, puisque ne sachant ni lire, ni écrire leur langue.

V.2 Programmes existants

V.2.1 Programmes prioritaires

Deux principaux programmes sont exploités à l'école élémentaire : les approches par les compétences de base (APC) et les approches par objectifs (APO).

Les approches par les compétences de bases sont exploitées à tous les niveaux, de la 1ère année en 4ème année du cycle primaire et concerne le français, les mathématiques et l'éveil. Ils sont accompagnés des guides d'intégration et des cahiers de situation cible destinés aux enfants.

Les programmes par objectifs sont, pour leur part, destinés aux enfants de 5ème année.

Tous ces programmes ne sont malheureusement pas disponibles pour tout le monde.

Au secondaire, on utilise les programmes par objectif (APO).

Dans l'enseignement technique et professionnel, les programmes sont en adéquation avec la formation-emploi. Cette formation obéit aux besoins des entreprises en ressources humaines. C'est pourquoi, l'évolution de l'élève dans ces établissements se fait de la manière suivante :

• Au Lycée professionnel, l'orientation se fait à partir de la 2ème année et en fin de la classe de 3ème année, ceux qui sont admis en 4ème année bénéficient d'un stage en entreprise pour une durée de deux mois ;

• Dans les centres de formation et de perfectionnement professionnel, la formation s'étend sur dix huit (18) mois, elle est spécifique, qualifiante et non diplômante en fin de cycle. Pour valider cette formation, un stage en entreprise de huit (8) semaines est obligatoire.

V.2.2 Appuis multiformes

Actuellement, les appuis multiformes suivants sont en vigueur :

- L'organisation par la tutelle de colloques au profit des directeurs d'écoles ;
- L'organisation par les centres de perfectionnement de séminaires pour le 1er et le 2nd degré ;
- L'organisation des séances d'animation pédagogique par l'institut pédagogique nationale (IPN);
- L'organisation par la tutelle des cours de soutien à l'intention des enfants en difficultés.

Notons que de façon ponctuelle, le centre de formation professionnel d'Oyem a bénéficié d'une dotation en matériel didactique et de travaux pratiques de la part de la coopération Gabono-Autrichienne. Le centre offre des formations dans les filières suivantes: Electricité industrielle, Electricité bâtiment, Machinerie agricole, Mécanique automobile, Maçonnerie, Bureautique Archiviste.

V.2.3 Meilleures pratiques

- Le soutien financier apporté par les assemblées locales aux enseignants auxiliaires;
- La construction des salles de classes et des logements par l'Etat ;
- La coopération Education III BAD-Gabon et particulièrement dans l'enseignement technique et professionnel qui procède actuellement à la réhabilitation et à l'extension du Lycée professionnel Bernard OBIANG.
- Le soutien des organismes tels que le corps de la paix (Peace corps) au sytème éducatif local ;
- Les interventions sporadiques des hommes politiques dans l'organisation des cours de soutien et des colonies de vacances, puis dans le don des tables bancs et autres fournitures et équipements scolaires.

V.3 Difficultés et contraintes

- Sur le plan organisationnel et administratif:
  - le non respect de la carte scolaire;
  - la création des écoles par des mécènes sans respect de la densité des classes et de la mobilité des élèves ;
  - la difficulté de contrôler certains établissements privés qui possèdent des agréments commerciaux ;
  - la non harmonisation des programmes :
    - entre ceux mis en œuvre au préscolaire et au pré-primaire avec les apprentissages subis en 1ère année du cycle primaire ;
    - entre ceux des 5ème année primaire et ceux utilisés dans la classe de 6ème au premier cycle du secondaire ;
  - la vulgarisation des programmes au primaire ;
  - l'intervention du politique dans les affectations ;
  - l'absence des textes aux fins de déterminer les compétences des uns et des autres ;
  - la multiplication des cahiers d'activités.

- Sur le plan matériel et financier:
  - le manque de matériel et d'équipement de formation dans les établissements d'enseignement technique et professionnel ;
  - l'insuffisance des budgets de fonctionnement ;
  - la fermeture des internats ;

- Sur le plan des infrastructures:
  - l'impraticabilité de nombreuses routes ;
  - l'absence de lycée technique;
  - l'insuffisance de logements d'astreinte pour nécessité de service ;
  - la vétusté des locaux abritant les services administratifs qui assurent la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de formation (circonscription scolaire,...);
  - le manque de locaux pour abriter les services des secteurs catholique et protestant de quatre (4) des cinq (5) circonscriptions scolaires de la province ;

- Sur le plan des ressources humaines:
  - le suivi du plan de carrière des enseignants ;
  - l'insuffisance des possibilités de perfectionnement et de recyclage;
  - l'insuffisance du nombre d'instituteurs;

V.4 Actions prioritaires

- Construire des bâtiments administratifs (IPN Woleu-Ntem Centre) ;
- Renforcer les capacités d'accueil dans les villages par l'entremise des conseils départementaux et communaux ;
- Réhabiliter et sécuriser les infrastructures existantes ;
- Equiper les locaux administratifs et les établissements en : mobilier, matériel informatique, matériel didactique, manuels, CDI, etc ;
- Ouvrir des sessions de formations ponctuelles et ciblées sur les formations suivantes : coiffure, agriculture, cordonnerie, couture, etc;
- Assurer la formation et stimuler les ressources humaines;
- Réhabiliter les internats dans les établissements secondaires ;
- Equiper et doter les internats de budgets suffisants en vue de leur ouverture pendant toute l'année scolaire ;
- Financer les activités socio-culturelles;
- Vulgariser le système des cantines scolaires pour les élèves du primaire ;
- Assainir les alentours des établissements scolaires en prohibant notamment les nuisances sonores ;
- Renforcer le rôle des assistants sociaux dans les lycées et collèges en les affectant en nombre suffisant proportionnellement aux effectifs de chaque établissement;
- Aider les centres de perfectionnement pédagogiques à recycler les enseignants afin qu'ils soient en phase avec les innovations pédagogiques ;
- Actualiser les textes administratifs en ce qui concerne l'organisation et le déroulement des conseils d'établissement ;
- Délimiter les parcelles appartenant aux établissements scolaires par les services compétents de l'Etat ;
- Encourager, les activités socio-éducative dans les établissements scolaires en les équipant en matériel et en y créant des aires de jeux (pistes de courses, sautoir, terrains de football, basket-ball, handball,...);
- Assurer la présence effective, régulière et obligatoire des services d'orientation dans le secondaire, ceci dès le 1er cycle;
- Construire une piscine dans le chef lieu de province pour les besoins du baccalauréat ;
- Encourager les autorités locales compétentes pour la mise en place d'un système de transport scolaire;
- Entretenir les voies d'accès aux établissements scolaires ;
- Réhabiliter les bâtiments et autres infrastructures scolaires (adduction d'eau, électricité, airs de jeux, toilettes, etc);
- Recenser et aider les élèves en difficultés (cas de maladie, orphelins, handicapé, affecté par le virus VIH)
- Créer une radio scolaire;
- Susciter et renforcer des rencontres socio-culturelles Nord-Sud par le biais des jumelages ;
- Veiller à l'ouverture prochaine de la section agricole du Lycée Bernard OBIANG.

Environnement

VI.1 Situation de l'environnement

VI.1.1 Potentiel environnemental

VI.1.1.1 Ressources naturelles

Couvrant une superficie totale de 38 465 km² (soit 14,4% du territoire national), la province du Woleu-Ntem est recouverte de vieilles forêts secondaires caractérisées par les essences telles que l'Okoumé (Okouméa klaineana pierre), le Padouk (Pterocarpus soyauxii), le Moabi (Baillonella toxisperma), le Kévazingo (Guibourtia tessmanii, G. pellegrimana), le Bilinga (Nauclea diderrichii), le Movingui (Distemonanthus benthamianus) et des forêts secondaires dans les zones des plantations, dans les régions habitées, le long des cours d'eaux et le long des voies de communication.

La province dispose de deux parcs nationaux : le Minkébé (à cheval entre le Woleu-Ntem et l'Ogooué-Ivindo) et le Mont de Cristal (à cheval entre le Woleu-Ntem et l'Estuaire).

En outre, le Woleu-Ntem regorge d'une exceptionnelle diversité biologique dont le Bégonia. En effet, sur les 121 espèces retrouvées en Afrique, le Gabon en compte 50, dont 16 dans le Parc National des Monts de Cristal.

Sous cette végétation exubérante, on retrouve une faune riche et très variée, surtout dans le parc national de Minkébé qui dispose de la plus grande population d'éléphants de la planète et qui présente la particularité d'être l'un des massifs forestiers les plus intact au monde.

Cette province est aussi constituée par un massif montagneux important. Les principaux sommets inventoriés sont issus : du Mont de Cristal, du Mont Akôm, du Mont Koum et du Mont Minkébé. Elle est également dotée d'un sous sol riche non encore exploité.

Le Woleu-Ntem bénéficie par ailleurs, d'un réseau hydrographique dense avec des grands cours d'eau comme: le Ntem, le Woleu, le Como, l'Okano, l'Abanga, la Mvoung et le Ntsié.

VI.1.1.2 Cadre organisationnel et réglementaire

Le Plan National d'Actions pour l'Environnement (PNAE) est le principal cadre d'orientation de la politique environnementale. Il vise à mettre en œuvre l'efficacité écologique au service de la réalisation du potentiel de croissance économique, de l'accroissement des profits des entreprises, de la création d'emplois et de la réduction des vulnérabilités sociales.

La principale activité qui influence aujourd'hui l'environnement dans la province est l'exploitation forestière. Le travail des forestiers est encadré par une réglementation spécifique se référant à la loi 16/01, portant Code forestier en république Gabonaise, de 2001. Le but poursuivi est d'éviter les effets néfastes de l'activité des forestiers sur l'environnement.

VI.1.2 Intervenants dans la gestion des problèmes environnementaux

VI.1.2.1 Au niveau public

Afin de contrôler au mieux les sources de pollution, deux entités se distinguent : le service d'hygiène de la Direction Régionale de Santé (DRS) et le service d'assainissement des mairies. Ces structures tentent, tant bien que mal, de mener des actions pour assainir et préserver l'environnement.

VI.1.2.2 Les autres intervenants

On dénombre quelques partenaires extérieurs qui interviennent dans la province pour la conservation de la nature et de la lutte contre la pollution. Tel est le cas de : WWF, des sociétés Bordamur, Rougier Gabon, Humus, etc.

VI.2 Programmes existants

VI.2.1 Appréciation des actions de protection et de préservation de l'environnement

Au regard de l'état de l'environnement, notamment dans les villes où se concentrent la grande partie de la population, les actions d'assainissement et de lutte contre la pollution s'avèrent insuffisantes. Il suffit, pour s'en convaincre, de voir les tas d'immondices qui jonchent les rues, les eaux usées qui coulent ou stagnent partout, les huiles et graisses aux abords des trottoirs, les épaves de voitures etc. Aucune action n'est entreprise pour traiter toutes ces eaux et huiles usées.

Dans les villes, la collecte et la gestion des déchets obéissent au schéma suivant : les déchets collectés par les ménages sont soit déversés dans les fumiers derrière les maisons (pour les zones inaccessibles ou difficilement accessibles), soit jetés dans les bacs à ordures déposés sur les trottoirs ; ces bacs sont vidés par des camions qui transportent les déchets vers des décharges municipales où ils sont soit incinérés, soit simplement stockés. Mais ce schéma de gestion des déchets s'avère inefficace, ce qui entraîne un faible niveau de salubrité dans les localités.

VI.1.2.2 Accessibilité aux services sociaux de base

Les populations du Woleu-Ntem n'ont pas toutes accès à l'eau potable, bien que vivant dans une province très arrosée. En effet, si à Oyem et à Bitam, l'eau potable est accessible pour plus de la moitié de la population urbaine, les autres localités sont faiblement, voire très faiblement couvertes. En ce qui concerne les zones rurales, l'hydraulique villageoise, installée il y a quelques années est aujourd'hui défaillante dans la plupart des villages. Le manque d'entretien a souvent été la principale cause des pannes des pompes d'hydraulique villageoise. Dans ces conditions, nombre de villageois s'approvisionnent en eau dans les rivières, les sources et à partir des eaux de pluies.

S'agissant de l'électrification, il faut noter que seules quatre (4) villes sur les cinq (5) sont alimentées par la SEEG. Les zones rurales, quant à elles, sont totalement dépourvues de cette source d'énergie.

Dans la province du Woleu-Ntem, l'habitat est dans l'ensemble de bonne qualité. Car, on utilise des matériaux durables : ciment, terre cuite, bois dur pour l'essentiel.

En matière de transport urbain, cette activité est organisée de façon légale uniquement dans la commune d'Oyem. Le transport interurbain, bien qu'étant réglementé, est pratiqué dans la plupart des cas par des « clandos » et dessert trois axes majeurs: Oyem-Minvoul, Oyem-Bitam et Oyem-Mitzic.

VI.3 Difficultés et contraintes

Dans le cadre de la gestion et la protection de l'environnement, la province connaît des problèmes que l'on peut classer en deux catégories : industrielle et domestique.

VI.3.1 Au niveau industriel

L'activité économique des grandes sociétés implantées dans la province dégrade l'environnement. C'est notamment le cas des entreprises suivantes :

- SIAT-Gabon : les produits de traitements phytosanitaires qui se déversent dans les cours d'eau environnant (par ruissellement), polluent l'eau consommée par les populations ;
- SEEG : les huiles usées, provenant de sa centrale fonctionnant au fuel, ne sont pas canalisées, elles se déversent sur des sites en contact avec la population ; exemple : les étangs des eaux et forêts à Metchui (Oyem) ;
- SOBRAGA : les résidus de brasserie (houblon) et les eaux usées sortant de la brasserie sont déversés dans la nature (derrière l'usine).

Dans le secteur forestier, on observe:

- le non respect par les sociétés de l'aménagement durable des forêts par rapport au cycle de l'exploitation;
- la non application de la politique de reboisement dans la province car, elle incomberait à l'Etat et s'avèrerait très coûteuse. Les sociétés ne sont nullement tenues, par rapport au code forestier, à mettre en œuvre cette pratique ;
- l'exploitation forestière ouvrant des pistes qui favorisent la chasse illégale intensive ;
- la transformation locale du bois, les résidus brûlés entraînant l'émission de gaz à effet de serre et polluant l'atmosphère.

VI.3.2 Au niveau des ménages

Les principales limites constatées sont les suivantes :

- le manque de sensibilisation des populations sur la gestion des déchets ;
- l'insuffisance des bacs à ordures;
- l'insuffisance des camions de ramassage des ordures ;
- la faiblesse du réseau routier urbain pour une plus grande accessibilité ;
- le manque de structure de vidange des fosses septiques ;
- l'absence d'un plan d'urbanisation qui entraîne des constructions anarchiques et par conséquent l'impossibilité de canaliser les eaux usées.

Par rapport à la décharge publique, le site est devenu exigu du fait de l'évolution démographique (les ordures sont seulement déposées et se déversent dans les rivières environnantes). Ces déchets entraînent la prolifération des mouches et moustiques. Les populations vivant aux alentours s'approvisionnent en produits divers dans cette décharge et sont exposées aux pathologies suivantes: paludisme, maladies diarrhéiques et infections respiratoires. Ce qui représente en moyenne 45% des pathologies déclarées.

VI.4 Actions prioritaires

- Encourager l'entreprise SIAT-Gabon à construire des forages pour que les populations vivant dans sa zone d'exploitation aient accès à l'eau potable ;
- Amener la société SEEG à poser des citernes de stockage pour recueillir les huiles usées provenant de son unité de production d'électricité et éviter ainsi leur dispersion dans la nature ;
- Encourager la société de brasserie SOBRAGA à valoriser ses déchets en les mettant à la disposition des agriculteurs et des éleveurs ;
- En matière d'exploitation forestière, il faudrait laisser le soin aux administrations locales de faire appliquer la réglementation en vigueur. A cet effet, on pourrait envisager un allègement de la fiscalité pour encourager les sociétés à la pratique du reboisement. Cette activité serait susceptible de créer des emplois pour les populations rurales ;
- Appliquer rigoureusement la réglementation en matière de gestion durable des forêts et mettre en place les mécanismes de suivi ;
- Renforcer le système d'éducation, de sensibilisation, de contrôle et de répression sur le braconnage ;
- Revaloriser les résidus issus de la transformation de bois en les mettant à la disposition des agriculteurs, des éleveurs et des ménages;
- Mettre en place un système de traitement des eaux usées étendu à toutes les localités de la province;
- Délocaliser l'actuelle décharge de la commune d'Oyem ;
- Encourager la création des P.M.E ou des O.N.G qui seraient spécialisées dans la pré-collecte des déchets à l'aide des brouettes dans les zones d'accès difficile ou inaccessibles. Elles se chargeraient de déposer ces ordures dans les bacs ramassés par les camions ;
- Créer dans les différentes localités, des usines de traitement et de transformation des déchets. Ces unités auraient un double impact: l'offre d'emplois et la production d'engrais organiques pour les agriculteurs ;
- Au regard du potentiel forestier de la province, il faudrait concevoir un type d'habitat à base de matériaux locaux (bois et terre) spécifiques de la province ;
- Favoriser la construction de maisons à base de matériaux locaux ;
- Eu égard au potentiel hydrographique de la province, promouvoir la construction d'un barrage hydroélectrique pour alimenter les zones urbaines ;
- Développer l'usage de l'énergie solaire en zone rurale ;
- Construire des toilettes publiques dans toutes les villes de la province;
- Encourager les entités habilitées à procéder au curage des caniveaux.

Culture, Jeunesse, Sport et loisirs

VII.1 Potentiel culturel

VII.1.1 Encadrement juridique de l'activité culturelle

VII.1.1.1 En matière de sport et de loisirs

- Le décret portant organisation des sports civils[1] daté du 30 Juillet 1969;
- Le décret portant création des Inspections régionales de la jeunesse, des sports, des arts et du service civique en date du 14 Février 1972.

VII.1.1.2 En matière de culture et d'associations de jeunesse

- Le décret n° 01718/PR/MCAEP, portant attributions et organisation du Ministère de la Culture, des Arts et de l'Education populaire ;
- Le décret n° 00631 du 19 Juillet 1976 portant création du bureau permanent du conseil national des affaires culturelles ;
- La loi n°35/62 du 10 décembre 1962 qui régit les Associations de Jeunesse en République Gabonaise.

VII.1.2 Structures organisationnelles et leurs missions

L'Organisation sportive provinciale est animée par les entités ci-dessous :

- les associations sportives et/ou clubs ;
- les ligue sportives ;
- la Fédération Gabonaise des sports scolaires (FEGASS) ;
- l'Inspection Régionale de la jeunesse, des sports des arts et du service civique.

L'Inspection régionale de la jeunesse, des sports, des arts et du service civique poursuit les missions ci-après:

- Administratives : elle assure le fonctionnement administratif au niveau régional, collabore directement avec les autres administrations déconcentrées, elle rend compte au Gouverneur, Préfet, Sous-Préfet et à la Tutelle;
- Animations : en cas d'insuffisance de personnel enseignant, elle anime une ou plusieurs disciplines en fonction des compétences disponibles. Elle doit susciter la création des disciplines en fonction des besoins exprimés par les populations;
- Contrôle : elle assure le suivi des enseignants d'éducation physique et sportive (E.P.S.) dans la province. Elle inventorie et évalue les infras-

1 On désigne par sports civils l'ensemble des activités sportives pratiquées par des personnes appartenant à des groupements sportifs appelés Associations, Ligues et Fédérations, dans le cadre de la politique sportive nationale et de la législation en vigueur sur le territoire de la République Gabonaise.

tructures sportives, contrôle les ligues et sous-ligues et veille à l'utilisation des subventions allouées aux ligues et autres associations de jeunesse ; etc.

Le Service Provincial de la Culture, des Arts et de l'Education Populaire a pour missions, en matière de culture, de :

- contrôler la gestion administrative, financière et technique ;
- concourir à l'animation de la vie culturelle provinciale. Cette promotion de la culture se fait à travers des manifestations culturelles comme la fête des cultures, la fête de la musique, l'initiation à l'art plastique et à l'art dramatique dans les établissements primaires, l'encadrement des groupes de danses traditionnelles qui prennent souvent une part active dans les manifestations officielles.

Le Centre de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC) fait également la promotion de la culture en incitant les élèves et les adultes à la lecture, en diffusant des films éducatifs, en organisant des concours de danses, de poésies et de lecture, puis en organisant les cours d'alphabétisation et les conférences débats.

Les associations de jeunesse sont organisées en troupes, groupes et commissariats provinciaux. Les objectifs qu'elles visent sont de trois (3) ordres essentiellement :

- Social :
  - assurer la protection morale des enfants exposés aux différents dangers des villes ;
  - bénéficier des moments de loisirs éducatifs et instructifs ;
  - contribuer à l'unité nationale et à l'ouverture internationale ;

- Sanitaire :
  - promouvoir une alimentation seine et équilibrée;
  - rechercher l'équilibre et la quiétude;
  - faire appréhender aux enfants les bienfaits de la vie en plein air.

- Educatif :
  - promouvoir auprès des jeunes la vie en groupe, permettant d'échanger mutuellement, de jouer et d'être heureux ;
  - apprendre à vivre en société ;
  - donner l'occasion aux jeunes de s'exprimer, de se développer, de créer et de construire à travers des activités socio-éducatives diversifiées (manuelles, physiques);
  - cultiver l'esprit d'entraide et de curiosité.

VII.1.3 Potentiels

VII.1.3.1 Potentiels en matières de jeunesse, sport et loisirs

VII.1.3.1.1 Potentiels en matière de jeunesse et d'associations de jeunesse

Nous pouvons les répartir en trois groupes :

- Mouvements de jeunes à caractère religieux:
  - Union Chrétienne des jeunes et de l'Eglise Evangélique du Gabon (UCJEEG) ;
  - Jeunesse Etudiante Chrétienne (JEC) ;
  - Jeunes du Monde (JM).

Les mouvements suivants contribuent à l'encadrement et à la formation, tant sur les plans sportif, éducationnel, culturel, et social. Ils sont représentés dans quatre départements sur les cinq que compte la province du Woleu-Ntem.

- Mouvements à caractères social, culturel et sportif:
  - tontines féminines ;
  - associations des filles mères ;
  - associations des veuves et orphelins du GABON (AVOGAB) ;
  - agir pour le développement ;
  - association pour le renouveau et le rassemblement des Oyémois (ARRO);
  - les coopératives scolaires ;
  - OYEM Vision 38.

- Mouvements à caractère professionnel:
  - association des planteurs d'Hévéa;
  - association des chargeurs.

VII.1.3.1.2 Potentiels en matière de sport et loisirs

- Les ligues régulièrement constituées;
- Le nombre de clubs par disciplines;
- Les infrastructures sportives.
- La province est faiblement dotée en infrastructures sportives. Les Chef-lieux de départements sont les seules localités pourvues, conformément à la répartition ci-dessous :

A Oyem :

- le stade municipal d'Akoakam ;
- un terrain de foot-ball privé ;
- le plateau sportif du Lycée Richard NGUEMA BEKALE ;
- un ring de boxe.

A Bitam :

- le stade de foot-ball Gaston PEYRILLE ;
- le plateau sportif du Lycée Simon OYONO ABA'A

A Medouneu, Minvoul et Mitzic, on retrouve à chaque fois un stade départemental.

VII.1.3.2 Potentiels en matières de culture

- L'unicité ethnique de la province

- Les sites et monuments

Tableau n°13: Répartition des sites et monuments par départements

Départements	Sites historiques	Sites naturels et autres
Woleu	-Mémorial de Mimbeng (rencontre historique de la 2ième guerre mondiale) -L'Eglise Ste Thérèse d'Angone -L'Eglise protestante de Mfoul	-Mont Koum -Grottes d'Endomo -Grottes de Yeffa -Grottes de Mebane Endama -Grottes d'Anguia -Mont Salem
Ntem		Ayembe sur le Ntem
Haut-Ntem		-Habitat Baka -Mont Sélé
Haut-Como		-Mont Effot -Chute de Tchimbélé -Monts de Christal

Source : synthèse du consultant

- Les danses

Tableau n°14: Etat récapitulatif des danses courantes dans la province

Désignations		Désignations	
1	Bitsang*	9	Mbatoua
2	Egneng *	10	Ndong Mba
3	Mendzang me biang*	11	Kongo
4	Mendzang me ye kabana**	12	Obouss
5	Mekome	13	Ozina
6	Mengane	14	Omiass
7	Nloup	15	Goal ***
8	Ngone Ntang		

Source : synthèse du consultant
(*) : danses en voie de disparition ;
(**) : danse pratiquée dans toute la province ;
(***) : danse pratiquée uniquement dans le département du Haut-Ntem

- Les danse spécifiques aux groupes initiatiques:
  - Mendzang me biang;
  - Ndong Mba ;
  - Mekome ;
  - Ozila ;
  - Ngone Ntang ;
  - Bitsang ;
  - Egneng.

Toutes ces danses sont sollicitées et se produisent généralement lors des retraits de deuil, de mariage et des réjouissances populaires.

- Les épopées, contes et légendes:

La province du woleu-Ntem a une épopée : celle du Mvett. Le Mvett caractérise à la fois l'instrument de musique et le récit. Elle dispose aussi des contes et des légendes appelés respectivement le Ngane et Owoula.

- Structures de spectacles:
  - Maison de la culture (en chantier) ;
  - Gymnase Marie Dominique ;
  - Cinéma le Woleu ;
  - Centre de Lecture et d'Animation Culturelle (Oyem et Bitam);
  - Maison des jeunes (en construction).

- Salles de lecture:

  - Centre de Lecture et d'Animation Culturelle (Oyem et Bitam);
  - Centre Don Bosco ;
  - Médiathèque.

- Musée:

Ce sont les masques, des articles de fer forgé, de la vannerie, des statuettes relatives au culte ancestral, des instruments de musique, des pièces de poterie, des armes, du matériel de feu,...etc qui y sont exposés. Il est ainsi mis en relief un embryon de « musée des antiquités gabonaises » à la paroisse sacré-cœur de Bitam. De plus, il y a été intégré quelques articles de reconstitution, achetés dans les provinces du Moyen Ogooué, de l' Ogooué Lolo, de la Ngounié, de l'Ogooué Ivindo et d'ailleurs.

«Le musée des antiquités gabonaises» compte environ deux cents articles qui se déclineront au public en fonction des thèmes suivants :
- culte ancestral, statuettes en bois relatives au culte ancestral, fondamentalement chez les fangs;
- danses culturelles : masques, grands et petits instruments de musique ;
- instruments de musique spécifiques: mvett, ngoma, xylophone ou balafons ;
- bijouterie en laiton et la technique de la production de la matière première ;
- armes : fer forgé, lances, fusils à piston, armes de jet (arbalètes);
- poterie : récipients en argile cuite ;
- chasse et pêche : les filets de chasse et de pêche, les hameçons traditionnelles ;
- jeux de société et d'adresse pour les hommes et les femmes.

D'une manière générale, la colonisation a saigné les objets caractéristiques de la culture plastique de la province. Il n'y a presque plus rien à voir dans les villages. Il ne reste plus que des reconstitutions plus ou moins habiles.

- Les instruments de musique:
  - nku'u (tam-tam);
  - mbeign (tambour long);
  - ngome (tambour court);
  - mendzang (balafons);
  - biame ou bipwara;
  - miyeng (branches de palmier raphia séché);
  - ngnass (maracasse);
  - ngoma (cithare);
  - ntsama ateba;
  - angong (grelot);
  - bègne.

- L'armement:
  - mbane (arbalète)
  - akong (lance)
  - mbadame (fronde)
  - élègne (flèche)
  - ékiap (fusil à piston)
  - fague (canon)

- Langue de communication:

La province du Woleu-Ntem est une province monolingue, c'est exclusivement la langue fang qui y est parlée et essentiellement le peuple fang qui y vit. Néanmoins, on trouve des villages pygmées Baka dans le département du Haut-Ntem à Minvoul. Aussi, on rencontre quelques différences au niveau de la syntaxe ou de l'intonation suivant les départements. On retrouve généralement :
  - les OKAK à Oyem ;
  - les NTOUMOU à Bitam ;
  - les MVEIGNE à Minvoul ;
  - les MEKEIGNE à Mitzic et Medouneu.

- Les clans

Tableau n°15: Répartition des clans par départements

Départements	Clans
Woleu	Nkodjègn, odzip, éssangui, yebimvegn, yénguign, effack, essamkouas, bekuiègn, yeffa, mebane, essatouck, yemvame, essandone, essessègne, essavouss, essabedzang, yemessome, meboume, essabang, eba'a, ndome, essadoumengo, essakorane.
Ntem	Effack, eba'a, essandone, essatouck, nkodjègn, essangui, esseng, ngakiègn, yemessome, obadzome, essabeign, essabedzang, essakom, essakorane, mimbomane, zomo, essabame, yébo'o.
Haut-Ntem	Essadoumengo, essabock, essanso, essabedzang, essabame, angonavègne, bekuègne, essane, essamegnoung, essadene, essakate, essamekate, essagock, essissong, yemekack, edzome, essibong, essabate
Okano	Essabekang, essabang, essissong, essandone, meboum, essamekoass, effack, nkodjègn, yenguign, yébimvè, ossesseign, ndome, essibi, bekuègn, essabame
Haut-Como	Effack, oyeck, ngueign, essissis, yindone

VII.2 Programmes existants

VII.2.1 Programmes en matière de culture

- L'organisation des concerts de musique ;
- L'organisation des semaines culturelles dans les établissements ;
- L'organisation de la fête de la Musique ;
- L'organisation de la fête des cultures;
- L'implantation des Mouvements de jeunes ;
- La participation des groupes de danses traditionnelles aux cérémonies de mariages, de retraits de deuils, etc ;
- L'organisation des concours d'orthograghe ;
- La lecture dans les CLAC et à la médiathèque (Oyem).

VII.2.2 Programmes en matières de jeunesse, sports et loisirs

VII.2.2.1 En matière de jeunesse

Les actions de valorisation de l'action des jeunes au sein de la province du Woleu-Ntem sont développées par secteur.

- Au niveau du secteur religieux :

Les églises protestantes et catholiques contribuent énormément à l'encadrement et à la formation des jeunes au sein des structures associatives citées plus haut et des centres d'apprentissage qui leurs sont propres.

- S'agissant du secteur social:

Les associations du secteur social ont pour objectifs chacune en ce qui la concerne , de suivre l'évolution de certaines institutions de la province en général et certaines localités en particulier. A l'exemple de la ville d'OYEM où « Agir pour le développement» et ARRO opèrent. Elles ont également pour mission de répondre, selon leurs possibilités, aux sollicitations diverses des concitoyens qui vivent dans la précarité à travers des entre-aides et actions concrètes du genre «produit de 1ère nécessité».

- Sur le plan professionnel:

Les associations des secteurs professionnels sont constituées dans le but de suivre et défendre la pratique de leurs activités. Elles ont des représentations dans tous les départements que compte la province du Woleu-Ntem.

VII.2.2.2 En matière de sports et loisirs

- Le foot-ball:

La ligue provinciale de football organise chaque année le championnat provincial regroupant les cinq départements. Le championnat provincial vise à désigner l'équipe qui représentera la province au tournoi de montée en 1ère Division.

Les sous-ligues du Woleu et du Ntem organisent à leurs niveaux des championnats départementaux. Ce sont ces compétitions qui permettent d'obtenir les équipes admises à participer au tournoi provincial.

L'antenne locale de la Fédération Gabonaise de sport scolaire (FEGASS) organise les compétitions scolaires des différentes catégories de jeunes (minimes, cadets et juniors) pour détecter les talents en herbe.

Le foot-ball attire encore beaucoup de publics dans la province. Nulle doute que c'est cette vitalité qui justifie la

forte représentation de la province dans le championnat d'élite avec deux équipes : l' Union Sportive d'OYEM (USO) et l'Union Sportive de Bitam (USB).

- Les autres disciplines

Les disciplines les plus vulgarisées dans la province, en dehors du Football, sont le Basket-ball et le Hand-ball. Des tournois sont périodiquement organisés pour que les équipes régulièrement constituées se rencontrent.

VII.3 Difficultés et contraintes

VII.3.1 En matière de culture

Les problèmes qui freinent la promotion de la culture au niveau de la province sont les suivants :

- le manque de structures de formation et d'encadrement ;
- l'absence d'une maison de la culture ;
- sur le plan linguistique, la non pratique de a langue maternelle dans plusieurs foyers aujourd'hui;
- le manque et ou l'insuffisance des bibliothèques.

VII.3.2 En matières de jeunesse, des sports et loisirs

De manière générale, dans le secteur de la jeunesse et des loisirs, les problèmes qui freinent leur promotion sont de plusieurs ordres :

- le manque de textes réglementaires qui garantissent une couverture juridique ;
- le manque de structures et d'infrastructures ;
- le manque de moyens financiers;
- le manque de cadres compétents pour assurer l'encadrement des équipes et participer à la formation continue des jeunes ;
- le manque de subventions pour soutenir le bon fonctionnement des ligues sportives ;
- l'absence d'infrastructures et d'équipements nécessaires pour la vulgarisation et le développement du sport ;
- le manque de moyens des collectivités locales qui empêche la construction des terrains de proximité accessibles au plus grand nombre ;
- la surexploitation des infrastructures sportives existantes à Oyem et Bitam.

VII.4 Actions prioritaires

VII.4.1 En matière de culture

- Créer des centres d'apprentissage dans tous les départements, afin d'inculquer à la jeunesse les valeurs traditionnelles telles que l'apprentissage de la langue maternelle ;
- Construire des musées dans tous les départements pour sauvegarder le patrimoine culturel existant ;
- Promouvoir la fraternité entre les cinq départements que compte la province à l'occasion d'un rendez-vous d'échanges culturels annuel qui vont regrouper les professionnels de la culture et les détenteurs de nos valeurs traditionnelles dans les domaines de la musique, de l'artisanat, de la religion, etc. Ce rendez-vous serait le prolongement logique de la fête des cultures ;
- Etendre le réseau des CLAC dans les départements de l'Okano, du Haut-Ntem et du Haut-Como.

VII.4.2 En matière de jeunesse

Les actions à entreprendre en vue d'adapter notre jeunesse aux mutations et aux contextes social, économique, politique et culturel de l'heure, puis de développer chez elle le sens de l'initiative et de la créativité sont les suivantes:

- Construire une maison de la jeunesse dans les cinq départements que compte la province. Celle-ci comprendra :
  - un département internet ;
  - un centre d'initiation et de formation des jeunes à l'informatique
  - un département de jeux de société ;
  - une bibliothèque.
- Promouvoir l'organisation des colonies de vacances ;
- Créer un centre d'apprentissage et de perfectionnement pour les jeunes déscolarisés dans les domaines de la menuiserie, de la couture, de la restauration, de la coiffure, etc.

VII.4.3 En matières de sports et loisirs

A court-terme :

- Réhabiliter les deux stades existants à Oyem et Bitam ;
- Construire des stades supplémentaires à Oyem et Bitam;
- Réaménager les stades départementaux de Medouneu, Minvoul et Mitzic afin de les mettre aux normes olympiques ;
- Construire des plateaux sportifs à Oyem et Bitam ;

A moyen-long terme

- Construire les complexes sportifs dans les cinq départements, en vue de la vulgarisation des autres disciplines telles que : l'athlétisme, le Handball, le Volley Ball et le Basket-ball.

Groupe vulnérable et Genre

VIII.1 Situation de la vulnérabilité des populations

Les groupes vulnérables sont des personnes qui se trouvent en situation de précarité économique. L'absence de revenus leur permettant de vivre décemment constitue une de leur principale caractéristique.

Dans le contexte de la province du Woleu-Ntem, les catégories de populations concernées sont : les handicapés, les filles mères, les orphelins, les veuves, les prisonniers, les jeunes non qualifiés, les enfants victimes de trafic, les indigents, les enfants des ruraux sans soutien en ville, les personnes âgées et le genre feminin.

VIII.1.1 Populations vulnérables

- Les filles mères

Ce sont, selon le Ministère en charge de la famille, les jeunes filles dont l'âge varie entre 15 et 25 ans, puis qui sont confrontées à de nombreuses difficultés parmi lesquelles : les grossesses précoces non désirées, les avortements clandestins, la déperdition scolaire, l'exposition aux VIH/SIDA et autres IST, la prostitution et parfois au suicide. Avant 15 ans, la fille est considérée tout simplement comme une enfant.

- Les personnes âgées

Ce sont tous les individus qui ont un âge supérieur à 60 ans. Ces personnes âgées sont divisées en trois (3) catégories, à savoir :

- les jeunes personnes âgées : leur âge varie de 60 à 70 ans ;
- les personnes âgées, elles ont entre 70 et 80 ans ;
- les personnes très âgées : elles ont 80 ans et plus.

- Les Handicapés

Ce sont toutes les personnes qui souffrent d'un handicap quel qu'il soit. D'après les statistiques contenues dans le TBS[1] de septembre 2003, la province du Woleu-Ntem comptait 1232 handicapés tous sexes confondus, soit 632 hommes (51%) et 600 femmes (49%).

- Les Orphelins :

Ce sont les enfants dont un au moins de leurs deux parents géniteurs est décédé. La catégorie d'orphelins qui est la plus préoccupante est celle qui se trouve dans une situation de difficulté économique et/ou sociale.

1 Le Tableau de Bord Social (TBS) est une publication de la Direction Générale de l'Economie (Ministère en charge de l'Economie).

- Les Veuves :

Ce sont toutes les femmes en union qui ont enregistré le décès de leur conjoint. La veuve qui préoccupe ici est celle qui se retrouve dans des circonstances de maltraitance, c'est à dire : victime de spoliation (retrait des biens matériels), de brimades en tous genres et souvent de rejet par la belle-famille.

- Les Indigents :

On appelle Indigent, une personne qui vit dans une précarité avancée. Selon la coordination provinciale des Affaires Sociales, le Woleu-Ntem compterait actuellement 964 indigents qui bénéficieraient de différentes aides et soutiens.

- Les Jeunes non qualifiés:

Ce sont de jeunes garçons et filles ayant abandonné leur scolarité soit au primaire ou au secondaire et qui se retrouvent aujourd'hui sans qualification professionnelle.

- Les Enfants des ruraux sans soutien en ville :

Ils se composent généralement de jeunes scolarisés dans les lycées et collèges de la ville et dont les parents vivent en zone rurale. Ils sont souvent obligés de solliciter la bonté d'un parent résidant en ville pour les accueillir. Sinon, ils louent des chambres pour lesquels l'acquittement régulier du loyer est problématique. Dans ce dernier cas, les conditions d'existence des enfants dans cette situation sont précaires.

- Les Enfants victimes de trafic :

Ce sont des jeunes âgés de moins de 18 ans qui ont été déplacés à l'intérieur ou à l'extérieur d'un pays dans des conditions qui les transforment en valeurs marchandes.

- Les Prisonniers :

Ce sont toutes les personnes incarcérées et donc privées de leur liberté pour n'avoir pas respecté la loi.

- Le Genre féminin :

Ce sont toutes les personnes de sexe féminin qui sont concernées ici. L'intérêt pour ce groupe est la conséquence de ce que, en général, les femmes sont souvent reléguées au second plan dans les différents domaines que sont le social, l'économie, la culture et la politique. C'est pourquoi, on observe un regard particulier de la part des Nations Unies et des Etats, d'où la généralisation de la politique de promotion de la femme. Cette promotion consiste à briser les injustices et les discriminations diverses vécues par les femmes dans la société, contrairement au sexe opposé.

VIII.1.2 Différentes manifestations de la vulnérabilité

Les groupes vulnérables se distinguent généralement par des positions d'affaiblissement momentanées ou permanentes. Selon les groupes, les manifestations de la vulnérabilité peuvent varier. A titre illustratif, on peut citer les manifestations suivantes :

- L'exposition inconsidérée au risque:

Les groupes les plus en vue par rapport à cette caractéristique sont : les filles mères et les enfants de sexe féminin des ruraux sans soutien en ville. Ces dernières sont particulièrement exposées aux maladies sexuellement transmissibles, car elles s'orientent inévitablement vers la prostitution lorsque leurs problèmes deviennent insolubles par des personnes tiers (parents, amis et connaissances);

- L'augmentation de la dépendance et de l'exclusion:

Cette caractéristique se prête bien aux handicapés, aux personnes âgées, aux enfants victimes de trafic, aux indigents, aux orphelins, aux veuves et aux enfants de ruraux sans soutien en ville.

- La discrimination et/ou l'humiliation:

Ce sont surtout les prisonniers, les jeunes sans qualification, les veuves, les orphelins, les filles mères, les enfants victimes de trafic, les femmes (particulièrement celles sans qualification), les personnes âgées qui sont souvent affectés par ces comportements.

VIII.1.3 La participation de la femme

Celle-ci sera abordée à deux niveaux. Du point de vue de l'implication des femmes dans le processus de prise de décision et par rapport à leur participation dans le développement économique de la province.

VIII.1.3.1 Représentativité des femmes dans les organes de prise de décision

Tableau n°16: Représentativité des femmes dans quelques instances décisionnelles en 2008

Qualité	Nombre de femmes	Nombre total	%
Membre du conseil municipal	10	70	14%
Membre du conseil départemental	1	19	5%
Chef de quartier	7	50	14%
Chef de village	11	484	2%
Chef de canton	0	18	0%
Directeur provincial/Chef de service provincial	3	19	16%

Source : synthèse consultant

VIII.1.3.2 Participation de la femme au développement économique

La présence des femmes est très marquée dans les trois secteurs d'activités suivants : l'agriculture, le commerce et les services domestiques. D'après les données du recensement de 1993, la population des actifs occupés dans le Woleu-Ntem se répartissait, pour les trois secteurs précédents, conformément au graphique ci-dessous :

Graphique n°2 : Répartition des actifs occupés du Woleu-Ntem par sexe

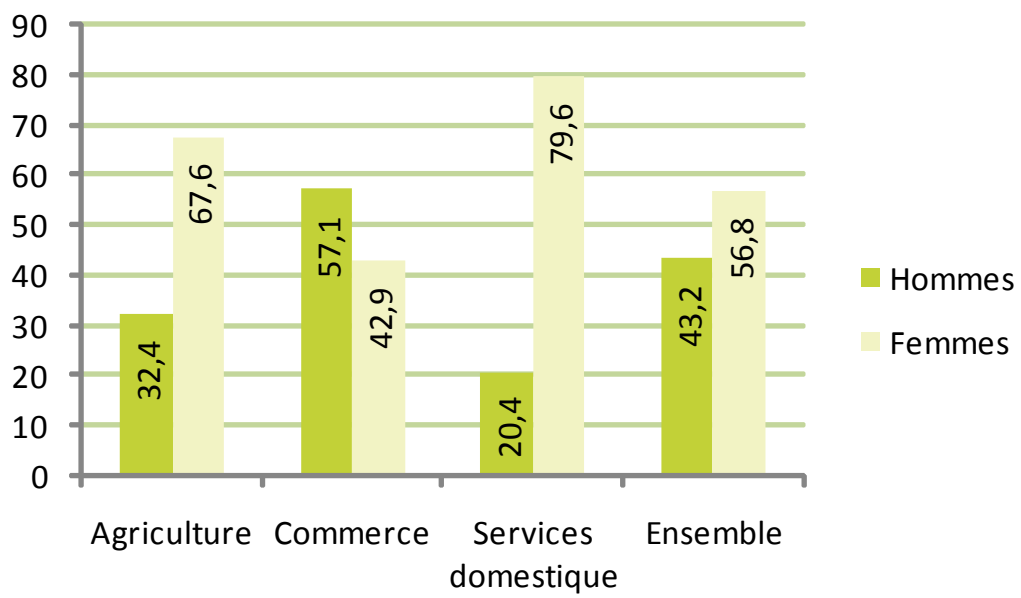

L'agriculture qui constitue l'activité d'identification par excellence de la province compte 2/3 des actifs occupés qui sont de sexe féminin.

VIII.2 Programmes existants

Lorsque les programmes sont effectifs, le constat est que ces derniers sont souvent spécifiques pour une catégorie de groupe vulnérable précise.

Les programmes inventoriés sont les suivants :

- A l'intention des filles mères :

La prise en charge de l'Etat se fait à travers :

- le versement d'une allocation annuelle aux filles mères économiquement faibles et qui sont en classe d'examen dans le secondaire (3ème et Terminale), soit :
  - 75.000 fcfa/an pour celles en classe de troisième ;
  - 100.000 fcfa/an pour celles inscrites en terminale; (notons que cette dotation n'a vu le jour qu'une fois en 2007)
- le financement de la formation professionnelle, assortie d'un trousseau minimum à l'installation et d'un appui financier qui s'élève à 200.000 fcfa;
- la construction d'une halte garderie à OYEM ;
- le versement d'une allocation annuelle à l'ensemble des filles mères économiquement faibles s'élevant au départ à 75.000 fcfa et aujourd'hui à 50.000 fcfa (cette réduction s'explique par la mise en œuvre d'un programme de formation professionnel aux filles mères) ;
- la mise à disposition des layettes à distribuer aux filles mères. Ces fournitures disponibles (dans la limite des stocks) au service provincial de la famille et à la coordination des affaires sociales ne sont malheureusement livrées qu'en quantité limitée.

De 2003 à 2006, ce sont 1448 filles mères démunies ont bénéficié d'allocations d'aide.

- Pour ce qui concerne les personnes âgées :

Une journée internationale est commémorée en leur honneur le 1er Octobre de chaque année par le Ministère en charge de la Famille et de la Promotion de la Femme.

- S'agissant des handicapés:

Une Journée Nationale est célébrée le 29 Décembre de chaque année en leur honneur selon les dispositions d'un décret.

Ils bénéficient par ailleurs, d'un secours financier annuel qui est passé de 50.000 fcfa à 75.000 fcfa en 2008.

De plus, une dotation annuelle en matériel orthopédique est prévue.

- En ce qui concerne les orphelins:

Seuls ceux qui le sont par la faute du VIH/Sida ont bénéficié de deux dotations composées uniquement de trousseaux scolaires :

- S'agissant des indigents :
  - Une allocation annuelle d'un montant de 50.000 fcfa est octroyée à tous ceux qui sont inventoriés sur la liste détenue par le Ministère chargé des Affaires Sociales.
- Pour ce qui est des jeunes non qualifiés :
  - Le centre de formation professionnelle des frères Salésiens Don Bosco d'Oyem accueille quatre à cinq stagiaires par an, ceci en partenariat avec le centre social local. Malheureusement, la gratuité de la formation dans ce cas n'est effective qu'en première année. Les années suivantes, la scolarité est payante pour tous sans exception;
- Concernant les enfants victimes de trafic :
  - Il existe le décret n°00723/PR portant promulgation de la loi 009/2004 relative à la prévention et à la lutte contre le trafic des enfants en république gabonaise.

La coordination provinciale des affaires sociales en collaboration avec ses structures de base a identifié dix (10) cas dont la plupart sont de nationalité camerounaise. Ces enfants sont principalement exploités pour leur force de travail (travaux domestiques et commerce) et dans la prostitution.

- Au bénéfice des prisonniers, il n'y a pas de programmes formellement arrêtés. Toutefois, les activités suivantes qui sont enregistrées présentent un caractère permanent :
  - apport de dons en nature par des personnes bienveillantes ;
  - visite tous les dimanches d'un aumônier pour célébrer les messes et aussi écouter les prisonniers ;
  - interventions du service des affaires sociales seulement en cas de maladie du détenu, lors des consultations médicales et pour l'achat de médicaments ;
  - institution d'une grâce présidentielle annuelle qui permet de réduire la peine en cours et d'être libéré pour bonne conduite.

- En ce qui concerne les femmes

Le Ministère en charge de la Promotion de la femme met en œuvre les programmes suivants :
  - le Grand Prix du Président de la République qui encourage les activités et la créativité des femmes dans différents domaines (agriculture, pêche, élevage, restauration, hôtellerie, artisanat, etc...); ces différents prix sont dotés de récompenses allant jusqu'à :
    - 20.000.000 fcfa, lorsqu'il s'agit d'une association ;
    - 12.000.000 fcfa en candidature individuelle ;
    - 4.000.000 fcfa pour le prix d'encouragement selon qu'il s'agisse d'une association ou d'une candidature individuelle ;
    - 500.000 fcfa pour le prix de participation.

Notons que ces prix servent à renforcer l'activité de la femme ou à initier d'autres activités pour peu qu'elles soient génératrices de revenus. Les récompenses comprennent également les voyages d'études de renforcement de capacités accordés à chaque lauréate nationale dans le domaine d'action qui est le sien.

  - des journées ont été instituées en leur honneur et sont des occasions de formation, d'information ou d'éducation, d'enseignement et d'échanges, tout comme le sont les foires d'exposition qui leur permettent de faire montre de leur savoir-faire;
  - elles reçoivent du Ministères des Affaires sociales des layettes, dans la limite des stocks disponibles ;
  - deux émissions radiodiffusées localement, intitulées « Femmes d'aujourd'hui » et « Minute de la Femme » traitent des problèmes de la femme dans la société et donnent des conseils à cette dernière.

VIII.3 Difficultés et contraintes

De façon générale, les populations vulnérables sont mal cernées en terme d'effectif. Les rares opérations de recensement qui ont été menées jusqu'à présent souffrent d'une absence de mise à jour. De plus, les initiatives mises en œuvre au bénéfice des nécessiteux sont louables, malheureusement elles ne sont pas régulières et leur couverture est partielle.

Par ailleurs, on relève un manque de coordination au niveau provincial entre les entités administratives s'occupant des questions sociales. Il s'agit spécifiquement des services représentant, au niveau local, les Ministères en charge de la Famille et des Affaires Sociales, puis la Caisse Nationale de Garantie Sociale (CNGS).

Aussi, de manière particulière, les difficultés et contraintes suivantes sont mentionnées :

- Pour les handicapés, il est regretté le fait que :

Bien que l'ensemble de ces initiatives soit louable, les difficultés dans leur mise en œuvre en ternissent l'impact. Les principales critiques proviennent de ce que :
  - la célébration de la journée nationale des handicapés est centralisée à Libreville;
  - le matériel orthopédique est stocké à Libreville par manque de moyens pour son acheminement vers la province, alors que les besoins s'y manifestent avec acuité ;
  - tous les handicapés ne sont pas recensés et la dernière tentative en la matière remonte à 2003 ;
  - le processus d'attribution du matériel orthopédique est lent et ne tient pas souvent compte des rapports venant des provinces.

- Pour les indigents, ce sont :
  - la non prise en compte des rapports d'enquêtes envoyés à Libreville par le service provincial habilité ;
  - l'absence de programme spécifique pour la prise en charge des indigents;
  - le constat de l'ignorance des indigents des structures d'accueil existantes qui sont mises à leur disposition.

> Les initiatives en faveur des nécessiteux sont louables mais irrégulières et partielles

- S'agissant des enfants des ruraux sans soutien en ville, c'est le problème de leur insertion dans la localité qui est difficile du fait de leur grande vulnérabilité. Cet état de fait entraîne les conséquences suivantes :
  - la déperdition scolaire ;
  - la prostitution ;
  - la mendicité ;
  - la consommation de drogues ;
  - les grossesses non désirées ;
  - l'exposition au VIH/SIDA et autres IST, etc.

- Le trafic des enfants observé dans la province est exacerbé par l'organisation de réseaux au niveau transfrontalier, notamment à partir du Cameroun qui lui est influencé par le Nigéria.

- Du côté du genre féminin :

Les contraintes cruciales des femmes restent l'analphabétisme et le manque de qualification professionnelle.

VIII.4 Actions prioritaires

Ainsi, au regard de tout ce qui précède, les actions prioritaires suivantes devraient être menées pour chacun des groupes vulnérables:

- Filles mères :
  - assurer la formation de base et l'éducation familiale pour les filles mères non scolarisées ;
  - organiser des cours d'alphabétisation fonctionnelle ;
  - promouvoir la formation professionnelle orientée vers les secteurs d'activités générateurs de revenus que sont : la couture, la coiffure, la pédicure-manicure, les petits commerces, la restauration, l'agriculture ;
  - introduire l'éducation sexuelle dans les programmes scolaires (Cours Moyens Elémentaires 1 et 2 ; premier cycle secondaire);
  - encourager les collectivités locales à créer des crèches et des cantines ;
  - procéder à l'extension de la halte garderie existant à OYEM et promouvoir l'ouverture d'autres haltes garderies dans chaque département.

- Les personnes âgées :
  - favoriser l'établissement des cartes de réduction pour les personnes âgées qui permettraient à ces dernières de bénéficier des abattements ou de la gratuité sur les biens et services suivants : eau, électricité, soins médicaux, les traitements des maladies chroniques et les billets de transport ;
  - ouvrir un service de gériatrie à l'hôpital régional d'OYEM pour conseiller sur les besoins nutritionnels et offrir les soins appropriés aux personnes âgées ;
  - ouvrir une maison de retraite afin d'accueillir les personnes du troisième âge qui sont délaissées et/ou maltraitées au sein de leurs familles.

- Les handicapés :
  - construire un siège pour les handicapés afin de leur permettant de se réunir pour traiter de leurs problèmes;
  - prendre des mesures favorisant l'insertion professionnelle des handicapés ;
  - mettre en place un comité de gestion au sein du Ministère de tutelle pour l'acheminement régulier de leur matériel orthopédique de la capitale vers la province ;
  - prendre en compte tous les dossiers transmis à la commission d'attribution de secours financier par les services provinciaux ;
  - construire des rampes d'accès dans tous les édifices publics.

- Les indigents :
  - voir comment tirer le maximum de profit du RGEF 2008 pour améliorer la connaissance des caractéristiques par âge et sexe des indigents afin de mieux orienter les actions menées à leur profit ;
  - réactualiser le fichier des indigents, car les 964 inventoriés actuellement ne reflètent pas le nombre réel de démunis dans la province ;
  - augmenter les aides et secours alloués aux indigents.

- Les jeunes sans qualification :
  - définir clairement une tranche d'âge permettant de les identifier;
  - former en matière de gestion de projet ;
  - initier une formation spécifique sur l'activité de micro-crédit ;
  - orienter et appuyer les jeunes non qualifiés dans l'apprentissage des petits métiers générateurs de revenus tels que : la coiffure homme ou femme, le lavage auto et tapis, la fabrication des briques de terre, l'exploitation de carrières de sable ou de gravier, la cordonnerie, l'exploitation de cafétéria, le jardinage, le débroussaillage, etc) ;
  - susciter auprès des jeunes un esprit associatif par domaine d'activités.

- Les orphelins :
  - prendre en compte systématiquement, lors des différents recensements, les deux cibles que sont : les orphelins du SIDA et toutes les autres catégories d'orphelins afin d'éviter les frustrations ;
  - identifier l'ensemble des orphelins par groupes spécifiques, selon l'âge et le sexe ;
  - créer des centres d'accueil dans chaque département provincial afin de mieux les suivre;
  - former et orienter vers les petits métiers les orphelins en âge de travailler ;
  - attribuer une prime de secours aux familles d'accueil ;
  - octroyer une carte d'indigents aux orphelins pour leur assurer la gratuité des soins médicaux dans les structures sanitaires publiques.

- Les veuves :
  - réviser le statut juridique de la veuve et de l'orphelin après le décès du Mari ;
  - mettre en cohérence le code civil avec l'effet des révisions des autres textes.

Dans le contexte de la refonte des textes, il est préconisé :
  - la garantie d'une protection juridique après le décès du conjoint;
  - la révision du traitement réservé aux veuves lors des cérémonies de veuvage (AKOUSS);
  - l'institution d'un conseil de famille qui tienne compte du critère de parité entre les parents de la veuve et du conjoint.

- Les enfants des ruraux sans soutien en ville :

  - réfectionner et ouvrir les internats dans les établissements secondaires disposant déjà des équipements prévus à cet effet ;
  - créer des internats publics conçus comme des campus pour accueillir les élèves scolarisés dans les établissements ne prévoyant pas d'internats propres.

- Les enfants victimes de trafic :
  - sensibiliser les communautés sur le renforcement des mécanismes de régularisation sociale en s'appuyant sur la mise en place des comités locaux de vigilance et de surveillance en collaboration avec les comités villageois ;
  - opter pour une sensibilisation de proximité via les médias, Télévision et Radio en mettant l'accent sur la maltraitance et le témoignage d'enfants victimes;
  - associer les ONG, associations ou groupements féminins ainsi que les ressortissants des pays concernés à une formation de défense des droits de l'enfant ;
  - prévoir un local pour les enfants victimes de trafic, à l'image du centre d'accueil d'Agondjé sis à Libreville ;
  - prévoir un budget pour leur venir en aide ;
  - vulgariser la liste et les contacts téléphoniques des services administratifs compétents : Police, Gendarmerie, Mairie, Préfecture, Affaires Sociales, Famille.

- Les prisonniers :
  - autoriser les visites systématiques du service des affaires sociales dans les prisons;
  - améliorer les conditions d'hygiène dans les différentes cellules ;
  - assurer un équipement minimum de l'infirmerie et la doter en médicaments essentiels.

- Le genre féminin :
  - vulgariser les cours d'alphabétisation ;
  - promouvoir la femme dans les secteurs d'activités générateurs de revenus (petits commerces, restauration, champs communautaires, pêche, etc) ;
  - favoriser l'organisation et la légalisation des tontines et des associations pour augmenter les chances d'obtention de financement ;
  - alléger le processus de légalisation des structures associatives ;
  - exploiter l'organisation des femmes en groupes socio-culturels et politiques afin de les sensibiliser et de les encourager à mener d'autres actions salvatrices pour leurs conditions ;
  - promouvoir l'esprit associatif dans chaque domaine d'activité;
  - apporter un appui technique aux services qui encadrent les femmes et concourent au suivi de leurs activités ;
  - sanctionner sévèrement les adultes responsables de détournements de mineurs et de viols sur mineurs ;
  - introduire des technologies nouvelles afin d'alléger les tâches et améliorer le rendement ou travail de la femme en milieu rural;
  - accélérer les travaux de réfection du réseau routier ;
  - généraliser le versement de l'allocation de salaire unique ;
  - institutionnaliser une journée « Main Tendue » en faveur des femmes les plus démunies.
  - poursuite dans le Woleu-Ntem du programme d'octroi de micro-crédits de la part du Ministère en charge de la promotion de la Femme, en partenariat avec le PNUD.

Profil général de la République Gabonaise

Le Gabon en bref

Pays situé dans le golfe de Guinée, le Gabon est à cheval sur l'équateur et il est limité au Nord-Ouest par la Guinée Equatoriale, au Nord par le Cameroun, à l'Est et au Sud par le Congo-Brazzaville et à l'Ouest par l'océan Atlantique sur 800 km. Faiblement peuplé avec 1,5 millions d'habitants, le Gabon s'étend sur 267 667 km². Disposant d'un climat équatorial, la température moyenne varie entre 22° et 32° Celsius. Selon les régions, la pluviométrie varie de 1 500 à 3 000 mm d'eau par an. Le pays est recouvert à 85% par la forêt dense. On y compte plus de 400 espèces d'arbres et l'exploitation forestière constitue une ressource importante pour la nation, à côté des industries extractives (manganèse et surtout pétrole).

Le pays présente deux massifs montagneux principaux : les Monts de Cristal au nord-ouest et le massif du Chaillu au centre. L'Ogooué est le plus long fleuve du Gabon, car il le traverse sur 1200 km d'Est en ouest.

Le Gabon est divisé en 9 Provinces administratives : l'Estuaire (Libreville), le Haut-Ogooué (Franceville), le Moyen-Ogooué (Lambaréné), la Ngounié (Mouila), la Nyanga (Tchibanga), l'Ogooué-Ivindo (Makokou), l'Ogooué-Lolo (Koula Moutou), l'Ogooué-Maritime (Port Gentil) et le Woleu-Ntem (Oyem). D'autres dimensions du découpage administratif indiquent que le pays est partagé en : 47 départements, 152 cantons, 50 communes et 26 districts. On dénombre également 3304 villages.

La population est répartie selon 48 ethnies (34,5% de Fang, 17% d'Aduma, 14% de Bakota, 10,5% d'Eshira). Le français est la langue officielle, bien que de nombreux dialectes soient couramment employés (fang, téké, punu, nzébi,...).

En terme de développement humain, les performances du Gabon sont faibles, son classement (2003) au 125ème rang en

est l'illustration. Le déficit des conditions sociales des populations est flagrant puisque quelques indicateurs montrent que :

- Sur le plan sanitaire : l'espérance de vie est de 56,6 ans, la mortalité infantile de 60/1000 et la mortalité maternelle est de 519/100.000. La mortalité infanto-juvénile (2000) est de 87 décès pour 1000 habitants, tandis que la mortalité infantile est de 57 décès. Avec un taux de prévalence du VIH/Sida à 5,9% (2007), le Gabon se situe parmi les pays qui enregistrent une stabilisation de cette pandémie. Cette maladie qui préoccupe le Gouvernement a entraîné que depuis 2006, un Ministère existe expressément pour se s'occuper de la lutte contre le VIH/Sida ;

- Sur le plan de l'éducation : malgré un taux de scolarisation du primaire qui est parmi les plus élevés de l'Afrique francophone, le système éducatif se caractérise par la faiblesse des rendements internes, car les taux de redoublement et d'abandons y sont élevés. En effet, le pourcentage de redoublants dans l'enseignement primaire représente 34,8% en 1995/1996 et 34,5% en 1996/1997. La proportion de redoublants apparaît plus élevé au CP1 et au CE1, par exemple : sur 1000 élèves inscrits, 69,5% terminent l'année de CP1 et 22,9% achèvent avec succès le cycle primaire.

La politique agricole a fourni des résultats peu convaincants à ce jour, car le secteur d'activité de l'agriculture, l'élevage et la pêche qui emploie près de 41% des actifs occupés ne contribue qu'à peine pour 5% au PIB. Cette situation participe à entretenir la pauvreté qui touche 1/3 de la population du pays.

Bien que marginal dans l'économie du pays, le tourisme est désormais considéré comme un axe stratégique de développement. La richesse en matière de biodiversité mondialement reconnue du Gabon ne peut que favoriser l'écotourisme. Cette forme de tourisme devrait drainer une part de plus en plus importante du tourisme occidental «de qualité». Les atouts indéniables du pays peuvent engendrer des retombées positives, tant du point de vue développement économique local que celui de la promotion des cultures et des écosystèmes gabonais. Selon cette logique, le Président de la République a pris en 2002 la décision de créer par décrets les 13 parcs nationaux suivants : la Lopé, Akanda, Plateaux batéké, Monts Birougou, Monts de Cristal, l'Ivindo, Loango, Mayumba, Minkébé, Moukalaba-Doudou, Mwagné, Pongara, Waka. Ils couvrent 29.200 km2, soit 10.8% du territoire national.

Le défi de la création des parcs étant réalisé, le challenge de la mise en valeur d'attraits et services touristiques, en étroite collaboration avec les populations locales et les investisseurs privés est la prochaine étape à surmonter.

Depuis janvier 2006, le Gabon a adopté son DSRP. Celui-ci propose un plan d'action qui se focalise sur les axes suivants : (i) la promotion d'une croissance forte, soutenue

et bénéfique aux pauvres, (ii) l'amélioration des infrastructures, (iii) l'amélioration de l'accès des populations aux services essentiels et (iv) l'amélioration de la gouvernance. Pour opérationnaliser ce plan, le Gouvernement vient d'instituer depuis 2008 un Comité interministériel chargé de la diversification de l'économie gabonaise.

Au plan politique, le pays est indépendant depuis 1960 et, depuis lors, il jouit d'une grande stabilité et d'une protection des biens et des personnes enviables. La Constitution de la République Gabonaise instaure un régime semi-présidentiel. Le pouvoir exécutif est bicéphale, avec une prépondérance du Président de la République. Le Gouvernement conduit la politique de la Nation, sous l'autorité du Président de la République et en concertation avec lui. Le Premier ministre dirige l'action du Gouvernement. Le pouvoir législatif appartient au Parlement qui comprend deux chambres : l'Assemblée nationale et le Sénat.

LES INDICATEURS CLES

Superficie :	267 677 km²
Population :	1 517 685 habitants (2003)
Pourcentage de la population urbaine :	84%
Densité de la population :	5,67 habitants/ km2
PIB courant:	3 792,1 milliards de FCFA (2004)
PIB par habitant :	5 439 US$ (en 2004)
Taux de croissance (réel) :	2% (prévisions de 2005)
Incidence de la pauvreté :	33% (en 2005)
IDH :	0,635 (en 2003)
Rang par rapport à l'IDH :	123ème / 177 (en 2003)
Inflation :	5,0% (en 2007)
Contribution du primaire au PIB (avec pétrole)	51,77% (en 2004)
Contribution du pétrole au PIB :	43,67% (en 2004)
Contribution du secondaire au PIB :	9,10% (en 2004)
Contribution du tertiaire au PIB :	31,2% (en 2003)
Budget de l'Etat :	1 184,2 milliards de FCFA
Dette extérieure (stock) :	1 851,0 milliards de FCFA
Service de la dette publique :	523,5 milliards de FCFA
Monnaie :	Franc CFA (1Euro = 656 FCFA)
Taux de mortalité infantile :	91,4 décès pour mille (en 2000)
Taux de mortalité infantilo-juvenile :	87 décès pour mille (en 2000)
Taux de mortalité maternelle :	519 décès pour 100 000 naissances vivantes (en 2000)
Espérance de vie (à la naissance) :	54 ans (en 2003)
Taux net de scolarisation au primaire :	92,44% (en 2005)
Taux d'alphabétisation :	85,4% (en 2005)
Rendement interne du système éducatif :	Faible
Prévalence du VIH/Sida:	5,9% (en 2007)
Principales ressources du pays :	Pétrole, manganèse, fer, diamant, bois, café, cacao
Langue officielle :	Français
Religions :	Animistes, Catholiques et Musulmans
Devise Nationale :	Union – Travail - Justice

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ACD	Atteindre Chaque District
ACDI	Coopération Canadienne
APC	Approche par les compétences de base
APIP	Agence de Promotion des Investissements Privés
APO	Approche par Objectifs
ARRO	Association pour le Renouveau et le Rassemblement des Oyémois
ASECNA	Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne
ASG	Air Service Gabon
AVOGAB	Association des Veuves et Orphelins du Gabon
ART GOLD	Appui aux Réseaux Territoriaux pour la Gouvernance et le Développement
BAC	Baccalauréat
BAD	Banque Africaine de Développement
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BEG	Exploitation forestière (Transformation de grumes)
BELE	Base d'Epidémiologie et de Lutte contre les Endémies
BEPC	Brevet d'Etudes du Premier Cycle
BEPI	Brevet d'Etudes Professionnelle et Industrielle
BGD	Banque Gabonaise de Développement
BRGM	Bureau de Recherche Géologique et Minière
BSO	Bois et Scierie de l'Ogooué
CCJA	Cour Commune de Justice et d'Arbitrage
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEP	Caisse d'Epargne Postale
CEPE	Certificat d'Etudes Primaires et Elémentaires
CES	Collège d'Enseignement Secondaire
CGAT	Commissariat Général à l'Aménagement du Territoire
CHRO	Centre Hospitalier Régional d'Oyem
CIADI	Centre International pour Règlement des Différents relatifs aux Investissements (CIRDI)
CIPRES	Conférence InterAfricaine pour la Prévoyance Sociale
CLAC	Centre de Lecture et d'Animation Culturelle
CNGS	Caisse Nationale de Garantie Sociale
CNOP	Cercle National des Organisations Paysannes
CNUDC	Commision des Nations Unies pour le Droit Commercial
CROWN	Référencement de capacité dans le domaine agricole
CTA	Centre de Traitement Ambulatoire
DGG	Institution de prospection et d'évaluation minière
DGI	Direction Générale de l'Industrie
DGPI	Direction Générale de la Propriété Intellectuelle
DRS	Direction Régionale de Santé
DSCRP	Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EGEP	Enquête Gabonaise sur le Suivi et l'Evaluation de la Pauvreté
ENDR	Exploitation forestière
EPS	Education Physique et Sportive
FAGA	Fonds d'Aide et de Garantie

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation
FCFA	Franc de la Coopération Financière Africaine
FEGASS	Fédération Gabonaise des Sports Scolaires
FODEX	Fonds d'Expansion Economique
IDA	Inspecteur Délégué d'Académie
IDH	Indice de Développement Humain
IEC	Information, Education et Communication
IGAD	Institut Gabonais d'Appui au Développement
IPN	Institut Pédagogique National
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
IRS	Inspection Régionale de Santé
JEC	Jeunesse Etudiante Chrétienne
JM	Jeunesse du Monde
MCAEP	Ministère de la Culture des Arts et de l'Education Populaire
MI	Ministère de l'Intérieur
MIGA	Agence Multilatérale de Garantie des Investissements
MPPD	Ministère de la Planification et de la Programmation du Développement
MSPP	Ministère de la Santé Publique et de la Population
OHADA	Organisation commune du droit des affaires
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPN	Office Pharmaceutique National
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PIB	Produit Intérieur Brut
PLB	Produit Local Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PNAE	Plan National d'Actions pour l'Environnement
PNLIST	Programme National de Lutte contre les Infections Sexuellement Transmissibles
PNLP	Programme National de Lutte contre le Paludisme
PNLUB	Programme National de Lutte contre l'Ulcère de BURULI
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PR	Présidence de la République
PROGREANE	Programme de Renforcement des Acteurs Non Etatiques
PSFE	Projet Sectoriel Forêt Environnement
PSSA	Programme Spécial sur la Sécurité Alimentaire
PTME	Prévention de la Transmission Mère-Enfant
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SEEG	Société d'Energie et d'Eau du Gabon
SIAT	Société Industrielle de l'Afrique Tropicale
SIDA	Syndrome Immuno Déficient Acquis
SMI	Santé Maternelle et Infantile
SNU	Système des Nations Unies
SOBRAGA	Société de Brasserie Gabonaise
SONADECI	Société Nationale de Développement des Cultures Industrielles
TBS	Tableau de Bord Social

TTIB	Exploitation forestière
UCJEEG	Union Chrétienne des Jeunes de l'Eglise Evangélique du Gabon
UGB	Union Gabonaise de Banque
UNICEF	Agence des Nations Unies pour l'enfance
USB	Union Sportive de Bitam
USO	Union Sportive d'Oyem
VA	Valeur Ajoutée
VIH	Virus de l'Immuno-defiscience Humaine
WCS	Widlife Conservation Society
WWF	Fonds Mondial pour l'Environnement

Le Groupe de Travail Provincial (GTP)

WOLEU-NTEM

Gouverneur et Président du GTP :
M. Jean Gustave MEVIANE M'OBIANG

Directeur National du Programme :
M. Laurent MEZUI

Pour joindre le DNP :
241 07 35 98 66

Infographie : Armel PENDY TSINGA
Tél.: 241 06 63 36 09
email: pendytsinga@yahoo.fr